

Date de parution : Lundi 19 janvier 2015

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU STIF



L'autorité organisatrice de vos
transports en ile-de-france

**N°104 – Octobre à décembre 2014
Conseil du 10 décembre 2014**

INFORMATIONS

Sont publiées au recueil des actes administratifs du STIF :

- les délibérations du conseil du Syndicat également consultables sur le site internet du STIF : <http://www.stif.info/>
- les décisions de la directrice générale ou des directeurs, prises par délégation.

Les annexes aux délibérations et décisions non publiées au présent recueil sont consultables au siège du Syndicat.

Le présent recueil est publié et consultable sur le site internet du STIF : <http://www.stif.info/>

SOMMAIRE

	Pages
<u>Délibérations du conseil du 10 décembre 2014</u>	
<u>Affaires budgétaires, comptables et tarifaires</u>	
Délibération du conseil n°2014/455 du 10 décembre 2014 – Décision modificative n°3 au budget 2014	17
Délibération du conseil n°2014/456 du 10 décembre 2014 – Budget primitif 2015	40
Délibération du conseil n°2014/457 du 10 décembre 2014 – Décisions tarifaires pour 2015	71
<u>Contrats, conventions financières</u>	
Délibération du conseil n°2014/459 du 10 décembre 2014 – Ajustement de la rémunération des contrats d'exploitation de type 2 pour tenir compte de diverses mesures tarifaires (revalorisation des contributions C16 et C17)	73
Délibération du conseil n°2014/460 du 10 décembre 2014 – Avenant n°11 au contrat STIF-RATP	78
Délibération du conseil n°2014/461 du 10 décembre 2014 – Avenant n°7 au contrat STIF-SNCF	79
Délibération du conseil n°2014/462 du 10 décembre 2014 – Avenant n°3 au contrat d'exploitation de la ligne Yerres-Rungis (191-100) et avenant n°4 au contrat d'exploitation de la ligne locale reliant Thiais à l'Aéroport d'Orly	90
<u>Contrats, conventions financières - Avenants aux CT2 et conventions partenariales</u>	
Délibération du conseil n°2014/506 du 10 décembre 2014 - Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°11 au contrat d'exploitation de type 2 – Réseau R'Bus	99
Délibération du conseil n°2014/507 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°4 au contrat d'exploitation de type 2 – Réseau Vexin	100

Délibération du conseil n°2014/508 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenants n°9 au contrat d’exploitation de type 2 et n°6 à la convention partenariale – Réseau Versailles Grand Parc	101
Délibération du conseil n°2014/466 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenants n°11 au contrat d’exploitation de type 2 et n°5 à la convention partenariale – Réseau Plaine de Versailles	103
Délibération du conseil n°2014/509 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France - Avenants n°6 au contrat d’exploitation de type 2 et n°4 à la convention partenariale – Réseau Nord-Hurepoix-Essonne	105
Délibération du conseil n°2014/510 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France - Avenants n°11 au contrat d’exploitation de type 2 et n°6 à la convention partenariale – Réseau Les Ulis-Massy-Saclay	107
Délibération du conseil n°2014/511 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France - Avenants n°5 au contrat d’exploitation de type 2 et n°4 à la convention partenariale – Réseau Haut-Val d’Oise	109
Délibération du conseil n°2014/512 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°6 au contrat d’exploitation de type 2 – Réseau Mèlibus	111
Délibération du conseil n°2014/513 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°2 au contrat d’exploitation de type 2 et Convention d’expérimentation – Réseau Mobilien CTCOP 244-244-001	112
Délibération du conseil n°2014/514 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°9 au contrat d’exploitation de type 2 – Réseau Goussainville	113
Délibération du conseil n°2014/515 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°9 au contrat d’exploitation de type 2 – Réseau SEAPFA	114
Délibération du conseil n°2014/516 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°4 au contrat d’exploitation de type 2 – Réseau Bord de l’Eau	116
Délibération du conseil n°2014/517 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°5 au contrat d’exploitation de type 2 – Réseau Aérial	118
Délibération du conseil n°2014/518 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°6 au contrat d’exploitation de type 2 – Réseau Sénart Bus	120
Délibération du conseil n°2014/519 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenants n°4 au contrat d’exploitation de type 2 et n°2 à la convention partenariale – Réseau Seine Essonne	122

Délibération du conseil n°2014/520 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenants n°6 au contrat d’exploitation de type 2 et n°4 à la convention partenariale – Réseau Valbus élargi	124
Délibération du conseil n°2014/521 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°3 au contrat d’exploitation de type 2 – Réseau Mobilien 78 027-328-078	126
Délibération du conseil n°2014/522 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°12 au contrat d’exploitation de type 2 – Réseau TRA	127
Délibération du conseil n°2014/523 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°7 au contrat d’exploitation de type 2 – Réseau STIVO	128
Délibération du conseil n°2014/524 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°6 au contrat d’exploitation de type 2 – Réseau Le Parisis	129
Délibération du conseil n°2014/525 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°4 au contrat d’exploitation de type 2 – Réseau Résalys	130
Délibération du conseil n°2014/526 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°5 au contrat d’exploitation de type 2 – Réseau Pays de Meaux	131
Délibération du conseil n°2014/527 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°8 au contrat d’exploitation de type 2 – Réseau Marne et Seine	132
Délibération du conseil n°2014/528 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°6 au contrat d’exploitation de type 2 – Réseau Bus en Seine	133
Délibération du conseil n°2014/529 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°7 au contrat d’exploitation de type 2 – Réseau Seine Sénart Bus	134
Délibération du conseil n°2014/530 du 10 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Avenant n°3 au contrat d’exploitation de type 2 – Réseau Traverciel	136
<u>Marchés publics</u>	
Délibération du conseil n°2014/464 du 10 décembre 2014 – Marché 2014-85 : études de système de transport et d’insertion urbaine, élaboration des dossiers de schéma de principe et d’enquête publique – TCSP Sénia - Orly	137
Délibération du conseil n°2014/465 du 10 décembre 2014 – Marché 2014-71 : prestations de contrôle technique – Tramway T9 Paris – Orly-ville	139

Délibération du conseil n°2014/468 du 10 décembre 2014 – Marché 2014-27 : maîtrise d’œuvre pour la construction du site de maintenance et de remisage (SMR) – Tramway T9 Paris – Orly-ville	140
Délibération du conseil n°2014/469 du 10 décembre 2014 – Marché 2014-77 : mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage en exploitabilité et maintenabilité – Tangentielle ouest (phases 1 et 2)	141
Délibération du conseil n°2014/470 du 10 décembre 2014 – Avenant n°1 au marché 2012-94 : débranchement du tram-train T4 jusqu’à Clichy-sous-Bois – Montfermeil – maîtrise d’œuvre	143
Délibération du conseil n°2014/471 du 10 décembre 2014 – Marché 2014-97 : marché complémentaire au marché de maîtrise d’œuvre - débranchement du tram-train T4 jusqu’à Clichy-sous-Bois – Montfermeil	144
Délibération du conseil n°2014/472 du 10 décembre 2014 – Marché 2014-13 : assistance à maîtrise d’ouvrage (AMO) technique et management de projet – Télécabine entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges	145
Délibération du conseil n°2014/473 du 10 décembre 2014 – Marché 2014-81 : contrôle des mesures de qualité de service des opérateurs privés en Ile-de-France	146
Délibération du conseil n°2014/474 du 10 décembre 2014 – Marché 2014-79 : fourniture de terminaux et de services de téléphonie mobile	147
Délibération du conseil n°2014/475 du 10 décembre 2014 – Avenant n°2 au marché 2011-26 : mandat de maîtrise d’ouvrage TCSP Massy – Saclay phase 2 Ecole polytechnique – Christ de Saclay	148
Délibération du conseil n°2014/476 du 10 décembre 2014 – Avenant n°1 au marché 2011-39 : fourniture et maintenance des logiciels ESRI	150
Délibération du conseil n°2014/477 du 10 décembre 2014 – Marché 2014-31 : acquisition et livraison de fournitures administratives	151
<u>Grands projets d’investissement</u>	
Délibération du conseil n°2014/478 du 10 décembre 2014 – Métro ligne 15 Est du Grand Paris Express : schéma de principe et dispositions visant au transfert de la maîtrise d’ouvrage à la SGP	152
Délibération du conseil n°2014/479 du 10 décembre 2014 – Prolongement à l’est (Rosny-Bois-Perrier) de la ligne 11 du métro : avant-projet et convention de financement n°1 relative aux études de projet	155
Délibération du conseil n°2014/480 du 10 décembre 2014 – Ligne 14 du Grand Paris Express, tronçon Olympiades – Aéroport d’Orly : avis du STIF sur le dossier d’enquête préalable à la déclaration d’utilité publique par la SGP	161
Délibération du conseil n°2014/481 du 10 décembre 2014 – Schéma directeur du RER A : avant-projet relatif à la création d’un poste de redressement « Chennevières »	169

Délibération du conseil n°2014/482 du 10 décembre 2014 – Schéma directeur du RER A : convention de financement relative aux études projet et à la réalisation du pilotage automatique, du prolongement du Sacem jusqu'à Noisy-Champs et de la création du poste de redressement « Chennevières »	170
Délibération du conseil n°2014/483 du 10 décembre 2014 – Prolongement du RER E à l'ouest (EOLE) : convention de financement n°2 des études de projet et des travaux préparatoires	172
Délibération du conseil n°2014/484 du 10 décembre 2014 – Tzen 2 Sénart-Melun : convention de financement des compléments de l'avant-projet, premières acquisitions foncières, premiers travaux préparatoires et première phase de communication	174
Délibération du conseil n°2014/485 du 10 décembre 2014 – Débranchement du tramway T4 vers Clichy-sous-Bois – Montfermeil : convention de financement n°1 de la phase « réalisation »	176
Délibération du conseil n°2014/486 du 10 décembre 2014 – Tramway T9 Paris – Orly : déclaration de projet	178
Délibération du conseil n°2014/487 du 10 décembre 2014 – Tramway T9 Paris – Orly : convention de financement des premières acquisitions foncières	186
<u>Offre de transport</u>	
Délibération du conseil n°2014/489 du 10 décembre 2014 – Convention n°3 de délégation de compétence pour la mise en œuvre de services locaux avec la Communauté d'agglomération Europ'Essonne	187
Délibération du conseil n°2014/490 du 10 décembre 2014 – Avenant n°2 à la convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service régulier local avec la Communauté d'agglomération Roissy Porte de France	190
Délibération du conseil n°2014/491 du 10 décembre 2014 - Avenant n°1 à la convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service régulier local avec la ville de Livry-Gargan	192
Délibération du conseil n°2014/492 du 10 décembre 2014 – Convention n°2 de délégation de compétence pour l'organisation d'un service régulier local avec la ville de Puteaux	194
Délibération du conseil n°2014/493 du 10 décembre 2014 – Convention de délégation de compétence en matière de transport scolaire avec la ville de Vélizy-Villacoublay	196
Délibération du conseil n°2014/494 du 10 décembre 2014 - Convention de délégation de compétence en matière de transport scolaire avec la ville de Carrières-sur-Seine	198
Délibération du conseil n°2014/495 du 10 décembre 2014 - Convention de délégation de compétence en matière de transport scolaire avec la ville de Choisel	200

Qualité de service et matériel roulant

Délibération du conseil n°2014/496 du 10 décembre 2014 – Convention de financement pour l’acquisition de 42 rames Régio2N pour la ligne R du réseau Transilien 202

Délibération du conseil n°2014/497 du 10 décembre 2014 – Transfert, mutation et rénovation de 6 rames Z2N Nord – Pas-de-Calais pour le réseau Ile-de-France 203

Divers

Délibération du conseil n°2014/498 du 10 décembre 2014 – Qualité de service : régularisation de subventions 204

Décisions de la directrice généraleDélégation de signature

Décision de la directrice générale n°2014/450 du 05 novembre 2014 portant délégation de signature au sein de la Direction des projets d’investissement 205

Décision de la directrice générale n°2014/452 du 10 novembre 2014 portant délégation de signature au sein de la Direction des projets d’investissement 208

Décision de la directrice générale n°2014/505 du 08 décembre 2014 portant délégation de signature au sein de la Direction de l’exploitation 211

Décision de la directrice générale n°2014/531 du 28 novembre 2014 portant délégation de signature au sein de la Direction des services comptables et financiers 216

Décision de la directrice générale n°2014/539 du 08 décembre 2014 portant délégation de signature du 24 décembre 2014 au 02 janvier 2015 218

Décision de la directrice générale n°2014/540 du 15 décembre 2014 portant délégation de signatures au sein de la Direction de l’exploitation 219

Patrimoine

Décision de la directrice générale n°2014/451 du 05 novembre 2014 relative à l’acquisition d’un bien situé 45 rue des Rossays à Savigny-sur-Orge (91600) pour la réalisation du projet de Tram-train Massy-Evry 224

Décision de la directrice générale n°2014/541 du 08 décembre 2014 relative à l’acquisition d’un bien situé 43 rue des Rossays à Savigny-sur-Orge (91600) pour la réalisation du projet de Tram-train Massy-Evry 226

Décision de la directrice générale n°2014/542 du 08 décembre 2014 relative à l’acquisition d’un bien situé 17 rue de Savigny à Morsang-sur-Orge (91390) pour la réalisation du projet de Tram-train Massy-Evry 228

Budget, finances

Décision de la directrice générale n°2014/543 du 02 décembre 2014 relative à la caducité des AP de programme 230

Versement transport

Décision de la directrice générale n°2014/439 du 07 novembre 2014 relative à l'exonération du versement de transport jusqu'au 31 décembre 2014 de la Fondation Institut Pasteur 231

Tarifcation

Décision de la directrice générale n°2014/534 du 15 décembre 2014 – Tarifs au 1^{er} janvier 2015 – Orlybus – Roissybus – Forfaits congrès 233

Décision de la directrice générale n°2014/535 du 15 décembre 2014 – Tarifs au 1^{er} janvier 2015 – Navigo annuel, mois et semaine – Forfaits Solidarités Transport – Mobilis ticket jeunes week-end – Paris visite 236

Décision de la directrice générale n°2014/536 du 15 décembre 2014 – Tarifs des forfaits Navigo mois 1-5 et Solidarité Transport mois 1-5 pour les mois de juillet au août 2015 241

Services réguliers routiers de voyageurs en Île-de-France

Décision de la directrice générale n°2014/544 du 12 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Autorisation provisoire d'exploitation de la ligne n°004-004-021 « Pont de Sèvres – Vélizy » par l'entreprise Devillairs - contrat d'exploitation de type 2 réseau Vélizy 242

Décision de la directrice générale n°2014/545 du 12 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Autorisation provisoire d'exploitation de la ligne n°291-191-008 « Les Ulis – Vélizy » par l'entreprise Albatrans – contrat d'exploitation de type 2 réseau Albatrans 243

Décision de la directrice générale n°2014/553 du 31 décembre 2014 – Services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France – Autorisation provisoire d'exploitation des lignes n°010-010-002 (Avrainville – Cheptainville – Marolles en Hurepoix) et n°01-010-012 (Lardy – Arpajon) par l'entreprise CEAT – contrat d'exploitation de type 2 réseau de l'Arpajonnais 244

Divers

Décision de la directrice générale n°2014/546 du 10 décembre 2014 relative au dispositif spécifique d'accès dynamique aux données du système d'information multimodale (SIM) 245

Autres actes

2014/453 - Accord de confidentialité du 02 octobre 2014 entre la SNCF, le STIF, Performance Manager Partner et LGM relatif aux frais d'ingénierie des programmes d'acquisition ou de rénovation de matériel roulant 250

2014/532 – Convention de partenariat du 04 novembre 2014 avec l’Agence française du développement du 04 novembre 2014	256
2014/537 – Contrat taux fixe avec la Caisse d’Epargne Ile-de-France du 04 décembre 2014	263
2014/538 – Convention tripartite Lacroix Participations et Services SAS, STIF et Lacroix locations GIE du 08 décembre 2014	275
2014/551 – Contrat de cession de marques avec la RATP signé le 17 décembre 2014	282
2014/552 – Contrat de cession de marques avec la SNCF signé le 17 décembre 2014	289
Arrêté de la directrice générale portant désignation de personnalités qualifiées et présentant un intérêt au regard de l’objet du marché Tramway T9 Paris-Orly Ville – Appel d’offres restreint de maîtrise d’œuvre pour la construction du site de maintenance et de remisage	296

Délibération n°2014/455
Séance du 10 décembre 2014

DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2014



Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 et suivants et R 1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables au STIF (INTB0500872A) ;
- VU** les délibérations n° 2006/0253 et 2011/0886 du Conseil du STIF approuvant le règlement budgétaire et financier du STIF ;
- VU** la délibération n°2013/493 du Conseil du STIF approuvant le budget initial 2014 ;
- VU** la délibération n°2014/223 du Conseil du STIF approuvant la décision modificative n°2 au budget ;
- VU** le rapport n°2014/455 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 5 décembre 2014 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : la décision modificative n°3 au budget du syndicat des transports d'Ile-de-France pour l'exercice 2014 est adoptée ;

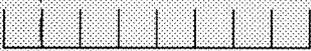
ARTICLE 2 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP HUCHON', written over the printed name.

REPUBLIQUE FRANCAISE

	Désignation de l'établissement public STIF
---	--

POSTE COMPTABLE DE :

SYNDICAT DES TRANSPORTS D'Ile-De-France

DECISION MODIFICATIVE 3 2014

EXERCICE 2014

(1) Préciser s'il s'agit du budget primitif, du budget supplémentaire ou d'une décision modificative

I - INFORMATIONS GENERALES

LISTE DES COLLECTIVITES MEMBRES

- Région Ile de France
- Ville de Paris
- Département des Hauts de Seine
- Département de Seine Saint Denis
- Département du Val de Marne
- Département des Yvelines
- Département de l'Essonne
- Département du Val d'Oise
- Département de Seine et Marne



Sommaire

p.1	I	Informations générales		
p.3/5	II	Présentation générale du budget - Balance générale du budget		
p.6/10	III.A.	Vote du budget - Section de fonctionnement		
p.11/12	III.B.	Section d'investissement - Vue d'ensemble		
p.12	III.B.1	Section d'investissement - Détail par articles		
		1. Dépenses d'équipement non individualisées		
		2. Opérations votées		
		3. Opérations financières		
		4. Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
p.13	III.B.2	Section d'investissement - Détail par articles		
		1. Recettes d'équipement non affectées à une opération		
		2. Recettes affectées aux opérations		
		3. Opérations financières		
		4. Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
ANNEXES			Joint	Sans objet
p.		Annexes - Etat de la dette - Détail		X
p.		Annexes - Etat des engagements donnés et reçus		X
p.14		Annexes - Amortissements et provisions - Charges à répartir	X	
p.		Annexes - Subventions de fonctionnement versées		X
p.		Annexes - Etat du personnel - Méthodes utilisées		X
p.15/16		Annexes - Etat du suivi des autorisations de programme et des autorisations d'engagement - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
p.		Annexes - Détail des opérations pour comptes de tiers		X
p17		Annexes - Arrêté et signatures	X	

Dans toute la maquette, les cellules grisées ne doivent pas être remplies.

Les italiques identifient les opérations d'ordre qui ne se traduisent, ni par un encaissement, ni par un décaissement effectifs.

II - PRESENTATION GENERALE :BALANCE GENERALE DU BUDGET - DECISION MODIFICATIVE N° 3

1 - Dépenses

	Opérations de l'exercice (col1)	Résultat reporté (col2)	Restes à réaliser	Cumul section (Col 1+2+3)
Fonctionnement	A1 5 501 301 064,66	D002		5 501 301 064,66
Investissement	B1 794 942 687,88	D001 332 007 131,06		1 126 949 818,94

2 - Recettes

	Opérations de l'exercice (col1)	Résultat reporté (col2)	Affectation (col3)	Restes à réaliser (col4)	Cumul section (Col 1+2+3+4)
Fonctionnement	A2 5 488 154 769,30	R002 13 146 295,36			5 501 301 064,66
Investissement	B2 793 499 298,00	R001	R1068 333 450 520,94		1 126 949 818,94

II - PRESENTATION GENERALE : BALANCE GENERALE DU BUDGET - DECISION MODIFICATIVE N° 3

1 - DEPENSES de l'exercice

Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
	Dépenses de fonctionnement - Total	5 229 366 399,67	271 934 664,99	A1 5 501 301 064,66
60	Achat et variation de stocks	427 600,00		427 600,00
61	Services extérieurs	30 087 819,66		30 087 819,66
62	Autres services extérieurs	12 929 518,01		12 929 518,01
63	Impôts, taxes et versements assimilés	68 953 500,00		68 953 500,00
64	Charges de personnel	23 286 490,00		23 286 490,00
65	Autres charges de gestion courante	5 007 886 472,00		5 007 886 472,00
66	Charges financières	8 800 000,00		8 800 000,00
67	Charges exceptionnelles	13 675 000,00		13 675 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	63 320 000,00	119 000 000,00	182 320 000,00
71	Production stockée (ou de stockage)			
023	Virement à la section d'investissement		152 934 664,99	152 934 664,99
002	Resultat de fonctionnement reporté			

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre(2)		TOTAL
			de section à section	à l'intérieur de la section	
	Dépenses d'investissement - Total	1 012 049 818,94	114 900 000,00		B1 1 126 949 818,94
10	Dotation, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement		65 900 000,00		65 900 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 400 000,00			5 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles	19 371 412,45			19 371 412,45
204	Subvention d'équipement versée	575 599 298,00			575 599 298,00
21	Immobilisations corporelles	13 172 777,43			13 172 777,43
23	Immobilisations en cours	52 499 200,00			52 499 200,00
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières	3 000 000,00			3 000 000,00
458	Services à comptabilité distincte	11 000 000,00			11 000 000,00
	Dépenses D'ordre(2)	332 007 131,06	49 000 000,00		381 007 131,06
22	<i>Immobilisations reçues en affectation</i>				
24	<i>Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition</i>				
19	<i>Différences sur réalisation d'immobilisations</i>		49 000 000,00		49 000 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>				
29	<i>Provision pour dépréciation des immobilisations</i>				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				332 007 131,06

(1) Y compris les opérations mixtes de variation des stocks et les opérations relatives aux rattachements.

(2) Voir détail p.10-11 Opérations financières. Les dépenses sont égales aux recettes.

II - PRESENTATION GENERALE : BALANCE GENERALE DU BUDGET - DECISION MODIFICATIVE N° 3

2 - RECETTES de l'exercice

Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
	Recettes de fonctionnement - Total	5 373 254 769,30	114 900 000,00	A2 5 488 154 769,30
013	Atténuations de charges			
70	Ventes de produits fabriqués, marchandises et prestations de services			
71	Production stockée (ou de stockage)			
72	Travaux en régie			
73	Taxes			
74	Dotations, subventions et participations	1 510 116 147,00		1 510 116 147,00
75	Autres produits de gestion courante	3 732 533 000,00		3 732 533 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	118 682 000,00	114 900 000,00	233 582 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	11 923 622,30		11 923 622,30
79	Transferts de charges			
002	Resultat de fonctionnement reporté			13 146 295,36

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre(2)		TOTAL
			de section à section	à l'intérieur de la section	
	Recettes d'investissement - Total	843 015 153,95	283 934 664,99		B2 1 126 949 818,94
10	Dotation, fonds divers et réserves	300 000,00			300 000,00
13	Subventions d'investissement	196 000 000,00			196 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	290 264 633,01			290 264 633,01
27	Autres immobilisations financières	12 000 000,00			12 000 000,00
458	Services à comptabilité distincte	11 000 000,00			11 000 000,00
	Recettes D'ordre(2)		283 934 664,99		283 934 664,99
22	<i>Immobilisations reçues en affectation</i>				
24	<i>Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition</i>				
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>				
21	<i>Immobilisations corporelles</i>		12 000 000,00		12 000 000,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>				
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>				
19	<i>Différences sur réalisation d'immobilisations</i>				
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		119 000 000,00		119 000 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>				
29	<i>Provision pour dépréciation des immobilisations</i>				
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		152 934 664,99		152 934 664,99
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	333 450 520,94			333 450 520,94
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				

I - Le conseil du syndicat a voté le présent budget :

- au niveau(1) du chapitre pour la section de fonctionnement.

- au niveau(1) du chapitre pour la section d'investissement.

~~avec les opérations listées en page 10~~

~~avec~~ (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels la directrice générale ne peut procéder à des virements d'article à article est prévue à l'article 2 Titre III du règlement budgétaire et financier du STIF

La comparaison s'effectue par rapport au budget : - primitif (2)

~~- cumulé (2) de l'exercice précédent~~

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre d'opérations.

III - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne <<Pour mémoire>>) s'effectue par rapport à la colonne du budget - primitif ou ~~cumulé de l'exercice précédent (2)~~.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

(1) A compléter par <<du chapitre>> ou <<de l'article>>.

(2) Rayer la mention inutile.

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

III
A

Chap	Article	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la DM 3	Vote du Syndicat
		DEPENSES DE L'EXERCICES(1)	5 429 201 064,66		72 100 000,00	72 100 000,00
014		ATTENUATIONS DE PRODUITS				
60		Achat et variation de stocks	427 600,00			
	60611	Energies électricité	170 000,00			
	60617	Eau et assainissement	5 000,00			
	60621	Combustibles	1 600,00			
	60622	Carburants	15 000,00			
	60628	Autres fournitures non stockées	12 500,00			
	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	30 500,00			
	6064	Fournitures administratives	110 500,00			
	6068	Autres matières et fournitures	80 500,00			
	607	Achats de marchandises	2 000,00			
61		Services extérieurs	32 587 819,66		-2 500 000,00	-2 500 000,00
	6132	Locations immobilières	10 366 917,66			
	6135	Locations mobilières	263 450,00			
	614	Charges locatives et de copropriété	900 000,00			
	61522	Bâtiments	20 000,00			
	61551	Matériel roulant	20 500,00			
	61558	Autres biens mobiliers	30 000,00			
	6156	Maintenance	2 106 500,00			
	616	Primes d'assurances	185 000,00			
	6171	Etudes générales	11 162 000,00		-2 100 000,00	-2 100 000,00
	6174	Etudes infrastructures	6 902 952,00		-400 000,00	-400 000,00
	6181	Documentation générale et technique	120 500,00			
	6184	Versements à des organismes de formation	350 000,00			
	6185	Frais de colloques et séminaires	160 000,00			

III - VOTE DU BUDGET							III
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT							A
Chap	Article	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la DM 3	Vote du Syndicat	
62		Autres services extérieurs	13 029 518,01		-100 000,00	-100 000,00	
	6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	5 400,00				
	6226	Honoraires	60 000,00				
	6227	Frais d'actes et de contentieux	150 000,00				
	6228	Divers (honoraires)	85 500,00				
	6231	Annonces et insertions	2 117 650,00				
	6232	Fêtes et cérémonies	50 000,00				
	6233	Foires et expositions	111 960,00				
	6237	Publications	1 710 000,00				
	6238	Divers	150 000,00				
	6241	Transports de biens	40 000,00				
	6251	Voyages, déplacements et missions	70 500,00				
	6255	Frais de déménagement	2 000,00				
	6257	Réceptions	50 000,00				
	6261	Frais d'affranchissement	110 100,00				
	6262	Frais de télécommunications	327 100,00				
	6281	Concours divers (cotisations)	150 000,00				
	6286	Frais de nettoyage des locaux	160 000,00				
	6287	Remboursement de frais	645 000,00				
	6288	Autres	7 034 308,01		-100 000,00	-100 000,00	
63		Impôts, taxes et versements assimilés	68 953 500,00				
	6331	Versement de transport	351 800,00				
	6336	Cotisations au CNFPT et autres	199 700,00				
	63512	Taxes foncières	373 000,00				
	63513	Autres impôts locaux	17 500,00				
	63514	Impôts directs mat. roulant IFER	68 000 000,00				
	6378	Taxes diverses	11 500,00				
64		Charges de personnel	23 286 490,00				
	64111	Rémunération principale	4 212 360,00				
	64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	202 830,00				
	64118	Autres (indemnités, primes)	2 500 400,00				
	64131	Rémunérations	6 425 700,00				
	64132	Supplément familial de traitement	79 300,00				
	64138	Autres (indemnités, primes)	2 821 700,00				
	6451	Cotisations à l'URSSAF	3 230 300,00				
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 101 000,00				
	6456	Versement au FNC du supplément familial	46 000,00				
	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	15 900,00				
	64731	Versées directement	280 000,00				
	6475	Médecine du travail, pharmacie	40 000,00				
	6476	Restauration collective	420 000,00				
	6478	Autres charges sociales diverses	226 000,00				
	6484	Remboursement des agents mis à disposition	670 000,00				
	6488	Autres charges	15 000,00				

III - VOTE DU BUDGET					III	
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT					A	
Chap	Article	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la DM 3	Vote du Syndicat
65		Autres charges de gestion courante	5 066 586 472,00		-58 700 000,00	-58 700 000,00
	651	Redev pour conces.brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	118 700,00			
	654	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00			
	6558	Autres contributions obligatoires	86 000,00			
	656411	Frais de recouvrement	36 000 000,00			
	656412	Remboursement aux employeurs	10 000 000,00			
	6564221	Conventions Personnel Mobilité Réduite	13 901 000,00			
	6564224	PDU (réseaux principaux,pôles, expérimentation)	230 100,00			
	65642252	Chèque - mobilité 30%	1 250 000,00			
	65642253	Chèque - mobilité gestion	280 000,00			
	6564227	Gestion tarification "solidarité transport"	5 000 000,00			
	6564228	Autres conventions	1 650 000,00		-200 000,00	-200 000,00
	65642292	Bonus QS / Investissements	510 000,00			
	6564311	Contributions versées à la RATP HT	2 089 513 000,00		-7 000 000,00	-7 000 000,00
	6564321	Contributions versées à la SNCF HT	1 920 697 000,00		-39 000 000,00	-39 000 000,00
	65645	Compensations, pertes de recettes versées aux transporteurs privés (OPTILE)	677 300 000,00			
	656452	Compensations transporteurs privés / CT2	4 475 000,00			
	656461	Subventions allouées au titre des circuits spéciaux	41 482 360,00			
	6564621	Contributions versées aux transporteurs (taxis, ambulances, VSL)	98 645 312,00		-12 500 000,00	-12 500 000,00
	6564632	Contributions versées aux familles	2 730 000,00			
	656468	Transports Scolaires Boursiers Imagine'R	2 500 000,00			
	65647	Services délégués (hors OPTILE)	3 400 000,00			
	65738	Autres organismes divers	250 000,00			
	65747	Subv.association interne (Creatif et Chorale)	225 000,00			
	65748	Subv. fonct. pers. dr. privé autres	1 200 000,00			
	6581	Redevances RFF sillons	155 133 000,00			
66		Charges financières	10 300 000,00		-1 500 000,00	-1 500 000,00
	6611	Intérêts des emprunts etdettes	9 500 000,00		-1 500 000,00	-1 500 000,00
	66112	ICNE	800 000,00			
022		DEPENSES IMPREVUES				
67		Charges exceptionnelles	13 675 000,00			
	6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	150 000,00			
	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 525 000,00			
68		Dotations aux amortissements et aux provisions	121 320 000,00		61 000 000,00	61 000 000,00
	6811	Dotations aux amortissements des immobilisat. incorporelles et corporelles	119 000 000,00			
	6815	Dot aux prov pour risques et charges de fonctionnement	2 320 000,00		61 000 000,00	61 000 000,00
71		PRODUCTION STOCKEES(OU DESTOCKAGE)				
023		Virement à la section d'investissement	79 034 664,99		73 900 000,00	73 900 000,00
	023	Virement à la section d'investissement	79 034 664,99		73 900 000,00	73 900 000,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte financier)

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

III
A

Chap	Article	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la DM 3	Vote du Syndicat
		RECETTES DE L'EXERCICES(1)	5 429 201 064,66		72 100 000,00	72 100 000,00
013		ATTENUATIONS DES CHARGES				
74		Dotations, subventions et participations	1 513 416 147,00		-3 300 000,00	-3 300 000,00
	747182	Transports scolaires	128 355 750,00			
	74721	Participations statutaires Région Ile de France	627 875 946,00			
	74722	Carte Imagine'R	55 197 000,00			
	74728	Autres subventions et participations	5 100 000,00			
	747283	Subvention CPER	8 500 000,00		-3 300 000,00	-3 300 000,00
	747284	Subvention CG tarification transports scolaires	2 800 000,00			
	747285	Subvention Région tarification sociale	82 334 000,00			
	747311	Participations statutaires département 75	374 017 152,00			
	747312	Participations statutaires département 92	95 289 423,00			
	747313	Participations statutaires département 93	46 167 389,00			
	747314	Participations statutaires département 94	37 057 015,00			
	747315	Participations statutaires département 78	19 574 956,00			
	747316	Participations statutaires département 91	12 065 019,00			
	747317	Participations statutaires département 95	11 203 269,00			
	747318	Participations statutaires département 77	7 879 228,00			
75		Autres produits de gestion courante	3 762 533 000,00		-30 000 000,00	-30 000 000,00
	751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, dr. et valeur	500 000,00			
	752	Revenus des immeubles	1 600 000,00			
	75642	Versement de transport (produit courant)	3 605 300 000,00		-30 000 000,00	-30 000 000,00
	7581	Produits redev. Sillons RFF	155 133 000,00			
76		PRODUITS FINANCIERS				
77		Produits exceptionnels	128 182 000,00		105 400 000,00	105 400 000,00
	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 682 000,00		105 000 000,00	105 000 000,00
	7768	Neutralisation des amortissements	49 000 000,00		-4 200 000,00	-4 200 000,00
	777	Quote-part des subventions d'investiss. transférées au compte de résultat	65 500 000,00		4 600 000,00	4 600 000,00
78		Reprise sur amortissements et provisions	11 923 622,30			
	7875	Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnelles	11 923 622,30			
002		Resultat de fonctionnement reporté	13 146 295,36			
	002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	13 146 295,36			

(1) A détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte financier)

	Opérations de l'exercice(col1)	Résultat reporté (col2)	Restes à réaliser (col3)	Cumul section (Col 1+2+3)
Dépenses I	5 501 301 064,66	D002		5 501 301 064,66
Recettes II	5 488 154 769,30	R002 13 146 295,36		5 501 301 064,66

III - VOTE DU BUDGET
B - SECTION DE D'INVESTISSEMENT

III
B

VUE D'ENSEMBLE

Chap	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Proposition de la	
		budget précédent	N-1 (2)	DM 3	Vote du Syndicat
	DEPENSES (I)	803 542 687,88		-8 600 000,00	-8 600 000,00
	Dépenses d'équipement	660 642 687,88			
20	Immobilisations incorporelles	19 371 412,45			
204	Subvention d'équipement versée	575 599 298,00			
21	Immobilisations corporelles	22 172 777,43		-9 000 000,00	-9 000 000,00
23	Immobilisations en cours	43 499 200,00		9 000 000,00	9 000 000,00
	Dépenses des opérations financières	66 400 000,00		-9 000 000,00	-9 000 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition				
16	Emprunts et dettes assimilées	5 400 000,00			
26	Participations et créances rattachées à des participations				
19	Différences sur réalisation d'immobilisations	49 000 000,00			
27	Autres immobilisations financières	12 000 000,00		-9 000 000,00	-9 000 000,00
	Reprises sur :	76 500 000,00		400 000,00	400 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement	65 500 000,00		400 000,00	400 000,00
15	Provisions pour risques et charges				
29	Provision pour dépréciation des immobilisations				
458	Services à comptabilité distincte	11 000 000,00			
	RECETTES (II)	1 135 549 818,94		-8 600 000,00	-8 600 000,00
	Recettes d'équipement	550 764 633,01		-64 500 000,00	-64 500 000,00
13	Subventions d'investissement	201 000 000,00		-5 000 000,00	-5 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	349 764 633,01		-59 500 000,00	-59 500 000,00
	Recettes des opérations financières	584 785 185,93		55 900 000,00	55 900 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition				
10	Dotations, fonds divers et réserves	333 750 520,94			
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	12 000 000,00			
23	Immobilisations en cours	18 000 000,00		-18 000 000,00	-18 000 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations				
19	Différences sur réalisation d'immobilisations				
28	Amortissement des immobilisations	119 000 000,00			
15	Provisions pour risques et charges				
29	Provision pour dépréciation des immobilisations				
27	Autres immobilisations financières	12 000 000,00			
458	Services à comptabilité distincte	11 000 000,00			
021	Virement de la section de fonctionnement	79 034 664,99		73 900 000,00	73 900 000,00

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte financier)

	Opérations de	Résultat reporté	Restes à réaliser	Affectation	Cumul section
	l'exercice (col1)	(col2)	(col3)	c/1068 (col4)	(Col 1+2+3+4)
Dépenses I	794 942 687,88	D001			794 942 687,88
Recettes II	1 126 949 818,94	R001		333 450 520,94	1 460 400 339,88

III - VOTE DU BUDGET

III

B - SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL PAR ARTICLES

B1

1) DEPENSES D'EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISEES

Chap	Article	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la DM 3	Vote du Syndicat
		DEPENSES (1)	85 043 389,88			
20		Immobilisations incorporelles	19 371 412,45			
	2031	Frais d'études	13 820 800,00			
	2053	Logiciels	5 245 612,45			
	2058	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	305 000,00			
21		Immobilisations corporelles	22 172 777,43		-9 000 000,00	-9 000 000,00
	2111	Terrains nus	6 535 000,00			
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	23 988,99			
	2138	Autres constructions	25 000,00			
	2145	Constructions sur sols d'autrui Installations générales, agct, amngt	15 000 000,00		-9 000 000,00	-9 000 000,00
	21538	Autres réseaux	42 228,40			
	2181	Installations générales dont l'établissement n'est pas propriétaire	50 000,00			
	21811	instal, agenct et amenagts div dt l'établ n'est pas prprio site chateaudun	123 567,54			
	21831	Matériel de bureau	20 000,00			
	21832	Matériel informatique	322 992,50			
	2184	Mobilier	30 000,00			
23		Immobilisations en cours	43 499 200,00		9 000 000,00	9 000 000,00
	2314	Constructions sur sol d'autrui	43 499 200,00		9 000 000,00	9 000 000,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.

2) OPERATIONS FINANCIERES

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la DM 3	Vote du Syndicat
	DEPENSES (1)	175 399 200,00		400 000,00	400 000,00
	Remboursement d'emprunts et dettes	5 400 000,00			
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	5 400 000,00			
	Autres dépenses financières	61 000 000,00		-9 000 000,00	-9 000 000,00
198	Neutralisation des amortissements	49 000 000,00			
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	12 000 000,00		-9 000 000,00	-9 000 000,00
	Reprise sur :	65 500 000,00		400 000,00	400 000,00
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	65 500 000,00		400 000,00	400 000,00
	Charges à répartir				
	Travaux en régies	43 499 200,00		9 000 000,00	9 000 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	43 499 200,00		9 000 000,00	9 000 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.

3) OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la DM 3	Vote du Syndicat
	DEPENSES (1)				

III - VOTE DU BUDGET

III

B - SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL PAR ARTICLES

B2

1) RECETTES D'EQUIPEMENT NON AFFECTEES A UNE OPERATION

Chap	Article	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la DM 3	Vote du Syndicat
		RECETTES (1)	550 764 633,01		-64 500 000,00	-64 500 000,00
13		Subventions d'investissement	201 000 000,00		-5 000 000,00	-5 000 000,00
	13118	Autres subvention de l'Etat et des établissements nationaux	39 000 000,00		-5 000 000,00	-5 000 000,00
	1318	Autres	18 500 000,00			
	13228	Subv non transf. région autres	18 500 000,00			
	1332	Produits des amendes	125 000 000,00			
16		Emprunts et dettes assimilées	349 764 633,01		-59 500 000,00	-59 500 000,00
	1641	Emprunts en euros	349 764 633,01		-59 500 000,00	-59 500 000,00
		BESOIN DE FINANCEMENT	64 500 000,00			
		EXCEDENT DE FINANCEMENT				

2) RECETTES AFFECTEES AUX OPERATIONS

N° (1)	Pour mémoire Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser	Recettes affectées à l'opération	Imputation de la recette (2)	BESOIN(-) OU EXCEDENT(+) de financement
....					
....					
....					

(1) A détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.

3) OPERATIONS FINANCIERES

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la DM 3	Vote du Syndicat
	RECETTES (1)	584 785 185,93		55 900 000,00	55 900 000,00
	Ressources propres externes	333 750 520,94			
10222	F.C.T.V.A.	300 000,00			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	333 450 520,94			
	Ressources propres internes	240 034 664,99		55 900 000,00	55 900 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	79 034 664,99		73 900 000,00	73 900 000,00
2145	Constructions sur sols d'autrui Installations générales, agct, amngt	12 000 000,00			
2314	Construction sur sol d'autrui	18 000 000,00		-18 000 000,00	-18 000 000,00
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	12 000 000,00			
281	Amortissements des immobilisations corporelles	119 000 000,00			

4) OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION

Chap	Article	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la DM 3	Vote du Syndicat
		RECETTES (1)				

IV - ANNEXES
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET METHODES UTILISEES
CHARGES A REPARTIR

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Désignation (localisation pour les immeubles)	Date d'acquisition	Estimation Valeur d'acquisition au 01/01/2014 (a)	Durée d'amortissement	Amortissements (*) au 01/01/2014 antérieurs (b)	Valeur nette comptable (a) - (b)	Amortissements de l'exercice 2014
204 Subv. d'équipements versés	2006 à 2012	2 150 823 053,80	5 à 30 ans	192 377 792,54	1 958 445 261,26	114 016 294,75
2031 Frais d'études	2008 à 2012	9 495 455,40	1 ans	9 495 455,40	0,00	0,00
2053 Concessions et droits	1997 à 2012	9 115 435,28	1 à 5 ans	7 004 182,55	2 111 252,73	2 966 938,52
2058 Concessions et droits	2005 à 2012	141 965,21	1 à 5 ans	98 610,11	43 355,10	29 730,90
2111 / 2113 Terrains	1969 à 2012	3 749 394,16	-	0,00	3 749 394,16	0,00
2131 Bâtiments publics	1969 à 2012	6 595 409,31	0 à 80 ans	1 665 197,54	4 930 211,77	77 598,00
2135 Construction instal générales	1983 à 2012	2 780 010,47	7 à 20 ans	1 880 528,93	899 481,54	149 888,00
2138 Constructions	1969 à 2012	7 618 530,48	0 à 20 ans	68 041,52	7 550 488,96	826 476,00
21538 Autres	2008 à 2009	57 683,08	10 ans	28 840,93	28 842,15	5 768,00
2181 Installa. générales	2008	206 807,41	10 ans	711,11	206 096,30	73 305,24
21811 Installa. générales	2009 à 2012	580 217,13	1 à 10 ans	233 452,63	346 764,50	96 570,26
2182 Mat de transport	1999 à 2012	56 679,09	5 ans	56 679,09	0,00	0,00
21831 Matériel de bureau	1990 à 2012	185 601,15	5 à 12 ans	101 658,55	83 942,60	19 714,01
21832 Matériel informatique	1998 à 2012	3 310 108,09	1 à 6 ans	2 815 352,19	494 755,90	593 941,64
2184 Mobilier	1997 à 2012	1 551 791,15	1 à 10 ans	686 141,96	865 649,19	143 774,68
2314 Immobilisations en cours	2011 à 2012	6 591 980,42	30 ans	0,00	6 591 980,42	0,00
TOTAL		1 611 851 029,30		216 512 645,05	1 979 755 496,16	119 000 000,00

PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES

Compte d'imputation	CONSTITUTION	Objet	Complément		REPRISE - pour utilisation (1)		SOLDE
			Montant	date	Montant	Date	
6875	27/05/2009	Contentieux SwissLife	1 000 000	07/10/2009	2 273 622,00	05/06/2014	9 873 622,30
6875	01/06/2011	Risque sillons grèves 2010 SNCF	5 300 000	07/12/2011	6 600 000,30		5 300 000,00
6875	05/10/2011	Risque différents divers sur facture annuelle 2010 SNCF	12 830 000				12 830 000,00
6875	07/12/2011	Risque fiscal RATP (Taxe/salaire) 2011	70 000 000				70 000 000,00
6875	06/06/2012	Risque différents divers sur facture annuelle 2011 SNCF	12 200 000				10 079 201,00
6875	13/12/2012	Risque fiscal RATP (Taxe/salaire) 2012	38 000 000				38 000 000,00
6875	11/12/2013	Risque fiscal RATP (Taxe/salaire) 2013	55 000 000				55 000 000,00
6875	11/12/2013	Provision litige VT SNCF	4 000 000	11/12/2013	2 320 000		6 320 000,00
6875	11/12/2013	Risque remboursement PMR CG91	2 050 000				2 050 000,00
6875	10/12/2014	Risque différents divers sur facture annuelle 2014 SNCF	50 000 000				50 000 000,00
6875	10/12/2014	coût gratuité des transports en commun entre les 14 et 17/3/2014	7 000 000				7 000 000,00
6875	10/12/2014	Risque Transports scolaires CG91	4 000 000				4 000 000,00
TOTAL			261 380 000,00		11 193 622,30		14 044 421,30
							258 529 201,00

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Référence programme	Intitulé AP	Montant des autorisations de programme										Montants des crédits de paiement					Restes à financer (au delà de 2014) sur AP
		Rappel : AP votées y compris ajustements(*)	Proportion d'AP DM 2014	Cumul engagements juridiques de programme au 26/11/14	Total cumulés AP (4)=(1+2)	Crédits de paiement antérieurs(réalisatio ns cumulées au 01/01/2014	Cumul CP ouverts	Propositions CP	Cumul CP en 2014	CP réalisés de 2014	(9)	(10)=(4)-(6)+8)					
Dépenses		5 899 148 584,16		4 451 580 708,38	5 899 148 584,16	2 192 018 097,25	633 929 297,00	9 000 000,00	642 929 297,00	416 852 907,26	3 065 201 189,91						
2 Infrastructures	1 Tram Express Nord	33 215 312,00		21 738 015,00	33 215 312,00	1 201 848,72	860 000,00		860 000,00	395 867,31	31 153 463,28						
2 Infrastructures	2 Ligne Orange	23 920 000,00		14 745 140,12	23 920 000,00	6 487 093,72	6 400 000,00		6 400 000,00	3 429 554,97	11 032 906,28						
2 Infrastructures	3 AP Etudes infrastructures	100 000 000,00		10 203 254,30	10 208 261,00	9 493 195,59				55 009,09	715 065,41						
2 Infrastructures	3 Automatisation Ligne 4	100 000 000,00		100 000 000,00	100 000 000,00						98 000 000,00						
2 Infrastructures	3 TSCP Massy Saclay	89 049 403,00		76 246 476,98	89 049 403,00	5 244 202,62	26 274 999,00		35 274 999,00	15 389 428,83	48 530 201,38						
2 Infrastructures	4 T7	235 538 878,00		29 568 868,15	235 538 878,00	15 692 109,05	5 870 000,00		5 870 000,00	2 397 205,02	213 976 768,95						
2 Infrastructures	4 Tram Express Ouest phase 1	7 500 000,00		5 747 137,01	7 500 000,00	25 000,00	1 175 000,00		1 175 000,00	1 526 077,87	6 300 000,00						
2 Infrastructures	4 Tram Express Sud	254 000 000,00		16 055 666,59	254 000 000,00	5 331 473,11	6 050 000,00		6 050 000,00	3 023 284,66	242 618 526,89						
2 Infrastructures	5 RER B Quais Signalisation	100 398 000,00		100 398 000,00	100 398 000,00	90 606 435,37	3 601 849,00		3 601 849,00	6 189 715,63	172 085 354,01						
2 Infrastructures	5 L4	182 136 000,00		25 506 301,88	182 136 000,00	5 050 645,99	1 610 000,00		1 610 000,00	3 435 866,78	9 390 000,00						
2 Infrastructures	5 T9	11 000 000,00		10 594 471,65	11 000 000,00	17 247 810,88	1 700 000,00		1 700 000,00	1 629 281,18	7 248 746,70						
2 Infrastructures	6 L13 Façades de quai	19 450 000,00		17 950 000,00	19 450 000,00	1 506 353,30	2 487 449,00		2 487 449,00	2 202 189,12	2 202 189,12						
2 Infrastructures	6 T10 Antony- Clamart	10 455 100,00		4 898 585,06	10 455 100,00	27 602 831,63	3 000 000,00		3 000 000,00	4 539 719,37	4 539 719,37						
2 Infrastructures	7 RER B Milry Claye	34 630 000,00		31 630 000,00	34 630 000,00	7 968 891,66	3 000 000,00		3 000 000,00	6 373 009,87	15 351 108,34						
3 Matériel roulant ferré	1 Antenneurs ZZN	26 320 000,00		24 190 000,00	26 320 000,00		60 000 000,00		60 000 000,00	20 506 982,36	32 860 430,59						
3 Matériel roulant ferré	1 MP05 L14 Extension Mairie de Saint Ouen	153 500 000,00		153 500 000,00	153 500 000,00	60 639 569,41					300 000 000,00						
3 Matériel roulant ferré	1 Regio 2N	300 000 000,00		300 000 000,00	300 000 000,00						300 000 000,00						
3 Matériel roulant ferré	1 Transformation 6 ZZN CRNPC	8 250 000,00		8 250 000,00	8 250 000,00						8 250 000,00						
3 Matériel roulant ferré	2 MF01 Ligne 9	184 300 000,00		184 300 000,00	184 300 000,00	71 601 665,03	55 000 000,00		55 000 000,00	30 480 755,84	57 698 314,97						
3 Matériel roulant ferré	2 MR Tram express	98 800 000,00		98 800 000,00	98 800 000,00						98 800 000,00						
3 Matériel roulant ferré	8 Francilien	1 247 000 000,00		1 152 451 485,00	1 247 000 000,00	708 321 336,88	100 000 000,00		100 000 000,00	92 748 845,35	438 678 663,12						
3 Matériel roulant ferré	9 Mi09	727 060 000,00		727 060 000,00	727 060 000,00	390 201 296,06	95 000 000,00		95 000 000,00	48 347 920,21	241 858 703,94						
3 Matériel roulant ferré	10 Mi79	166 890 000,00		166 793 000,00	166 890 000,00	110 187 178,74	25 000 000,00		25 000 000,00	24 948 337,46	30 702 821,26						
3 Matériel roulant ferré	11 MP05	27 430 000,00		26 430 000,00	27 430 000,00	22 768 922,22	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	3 161 077,78						
3 Matériel roulant ferré	12 ZZN	51 371 000,00		51 371 000,00	51 371 000,00	14 052 797,04	8 000 000,00		8 000 000,00	15 083 143,54	29 318 202,96						
4 Autres matériels roulants	1 Acquisition dépôt bus	10 000 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00						6 800 000,00						
4 Autres matériels roulants	1 Matériel Roulant bus RATP	325 000 000,00		325 000 000,00	325 000 000,00	109 377 003,13	77 200 000,00		77 200 000,00	18 658 281,97	138 422 996,87						
4 Autres matériels roulants	2 Acquisition tramways	26 050 000,00		26 050 000,00	26 050 000,00	1 000 000,00	3 300 000,00		3 300 000,00	875 000,00	21 750 000,00						
4 Autres matériels roulants	14 Matériel roulant bus	297 295 926,56		297 295 926,56	297 295 926,56	114 369 955,12	27 000 000,00		27 000 000,00	19 890 569,51	155 925 971,44						
5 Investissements qualité de service	1 Investissement Billetique-Vente	7 500 000,00		7 500 000,00	7 500 000,00	919 215,50	6 500 000,00		6 500 000,00	27 993,33	80 764,50						
5 Investissements qualité de service	15 Intermodalité	205 008 443,00		181 512 461,31	205 008 443,00	83 057 753,15	12 700 000,00		12 700 000,00	9 009 118,15	109 250 689,85						
5 Investissements qualité de service	16 Accessibilité PMR	146 343 076,00		136 595 664,13	146 343 076,00	71 364 437,97	15 100 000,00		15 100 000,00	12 854 068,08	59 878 638,03						
5 Investissements qualité de service	17 Information Voyageurs	186 648 985,00		182 271 033,87	186 648 985,00	59 490 432,86	15 000 000,00		15 000 000,00	18 917 928,37	112 158 552,14						
5 Investissements qualité de service	18 Optimisation des infrastructures	170 708 747,00		147 973 422,63	170 708 747,00	84 400 764,91	11 200 000,00		11 200 000,00	15 704 189,07	75 107 982,09						
5 Investissements qualité de service	19 Plan Impact	57 644 000,00		57 644 000,00	57 644 000,00	7 473 132,53	10 700 000,00		10 700 000,00	4 543 409,57	39 470 867,47						
5 Investissements qualité de service	20 Sécurité	89 898 514,00		86 281 861,88	89 898 514,00	50 396 187,83	11 500 000,00		11 500 000,00	9 020 905,23	28 022 326,17						
5 Investissements qualité de service	22 Autres	1 080 514,60		1 080 514,60	1 080 514,60	836 763,23				243 751,37	243 751,37						
5 Investissements qualité de service	23 SDA	273 548 424,00		267 817 000,00	273 548 424,00	37 101 774,00	30 000 000,00		30 000 000,00	32 979 150,15	206 446 650,00						
Recettes																	

* AP caduque, conformément au Règlement Budgétaire et Financier du STIF

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

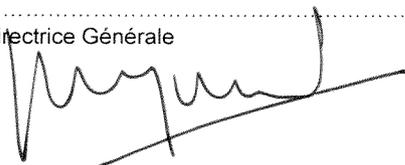
Référence programme	Intitulié AE	Montant des autorisations d'engagement			Montants des crédits de paiement						
		Rappel : AE votées y compris ajustements(*)	Proposition d'AE DM 2014	Cumul engagements juridiques de programme au 26/11/14	Total cumulés AE	Credits de paiement antérieurs(réalisatio ns cumulées au 01/01/2014	Cumul CP ouverts	Propositions CP	Cumul CP ouverts de la DM 2014	CP réalisés de 2014	Restes à financer (au delà de 2014) sur AE
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1+2)	(5)	(6)	(7)	(8)=(6)+(7)	(9)	(10)=(4)-(6+8)
Dépenses		246 827 657,46	765 200,00	147 482 707,89	247 592 857,46	104 947 661,83	18 234 922,00	-2 500 000,00	15 734 922,00	8 788 110,27	126 910 273,63
1 Etudes générales		110,276 533,56		75,264 399,71	110,276 533,56	56 508 662,65	11 651 370,00	-2 100 000,00	9 551 370,00	4 949 039,44	44 216 600,91
2 Infrastructures		127 167 937,26		66 446 422,47	127 167 937,26	45 284 273,78	6 353 452,00	-400 000,00	3 953 452,00	3 828 985,83	75 930 205,48
5 Investissements qualité de service		9 383 186,64	765 200,00	5 771 885,71	10 148 386,64	3 154 819,40	230 100,00		230 100,00	20 075,00	6 763 467,24
Recettes											

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par la Directrice Générale

A Paris le 10/12/2014

La Directrice Générale



Nombre d'administrateurs présents 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES* / Pour : 19

Contre 0

Abstention: 9

N'ont pas pris part au vote (NPPV) : 1

Délibéré par le Conseil réuni en séances

Date de convocation :

A Paris le 28 novembre 2014

Les membres du syndicat :

Le Président du Conseil du STIF

Jean-Paul HUCHON



* Article 8-1er Alinéa du décret 2005-664

Transmis au Préfet le .../.../...

Délibération n°2014/456
Séance du 10 décembre 2014

BUDGET PRIMITIF 2015



Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 et suivants et R 1241-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables au STIF (INTB0500872A) ;
- VU** les délibérations n° 2006/0253 et 2011/0886 du Conseil du STIF approuvant le règlement budgétaire et financier du STIF ;
- VU** le rapport n°2014/456 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 5 décembre 2014 ;

CONSIDERANT En application de l'article 6-13° du décret statutaire du 10 juin 2005, « ne peuvent pas être déléguées et doivent faire l'objet de décisions du conseil l'approbation des emprunts d'un montant supérieur à un seuil qu'il fixe ».

Il convient de fixer le seuil correspondant ainsi que de déterminer les conditions de réalisation des opérations financières utiles et nécessaires pour financer les investissements prévus par le budget et à passer à cet effet les actes correspondants.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : le budget primitif du syndicat des transports d'Ile-de-France pour l'exercice 2015 est adopté ;

ARTICLE 2 : le montant annuel plafond de l'emprunt pour l'année 2015, en application de l'article 6-13° susvisé, est fixé à 456,2 millions d'euros ;

ARTICLE 3 : la directrice générale est autorisée, dans les conditions définies ci-après, à réaliser les opérations financières utiles et nécessaires pour financer les investissements prévus par le budget 2015 et à passer à cet effet les actes correspondants, notamment :

1. à la réalisation des emprunts sous forme bancaire ou obligataire, en euro ou en toute autre devise, destinés au financement des investissements prévus par le budget 2015, dans la limite des montants inscrits au budget. Les montants inscrits au budget s'entendent comme ceux du budget principal et des décisions modificatives intervenants en cours d'exercice.

La réalisation de ces emprunts s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion de la dette engagée par le STIF qui vise à faire face efficacement à l'évolution des conditions de marché, autrement dit à :

- ⇒ maîtriser le risque de taux inhérent à la volatilité des marchés,
- ⇒ diminuer la charge d'intérêts.

Ces emprunts pourront comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts en devises,
 - la faculté de procéder à des tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
 - la possibilité d'allonger la durée du prêt,
 - la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
2. à la réalisation de toutes les opérations susvisées liées à la gestion des emprunts existants ou mobilisés en cours d'année 2015 ;
3. aux renégociations, aux remboursements anticipés de prêts en cours avec ou sans pénalités et contracter éventuellement tout contrat de prêt nécessaires au refinancement des capitaux restant dus et, le cas échéant, les pénalités ;
4. à la réalisation des opérations de couvertures de risques de taux, en complément des conventions d'emprunts déjà signées et à résilier ou à modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt.

Ces opérations visent notamment à :

- neutraliser un risque de taux inhérent à la volatilité des marchés,
- diminuer la charge d'intérêts des emprunts à taux fixe élevé assortis d'une indemnité actuarielle,
- diversifier la nature des indexations en fonction de l'évolution des marchés.

4.1. Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats :

- d'échange de taux d'intérêt ou SWAP modifiant ainsi l'exposition du ou des prêts visés,
- de garantie d'un taux plafond (CAP), d'un taux plancher (FLOOR), d'un taux plafond et d'un taux plancher (COLLAR ou TUNNEL),
- de garantie d'un taux futur : accord de taux futur (FRA) pour une échéance exposée.

4.2. Les index de références pourront être :

- Le taux fixe
- Les références monétaires de la zone euro : Euribor EONIA et ses déclinaisons françaises (TAM TAG T4M)
- Les références du marché obligataire : TME, TMO, TEC
- Les références du marché de swap : CMS (constant maturity swap)

4.3. Les opérations susvisées à l'article 4 sont autorisées dans la limite d'un plafond fixé à 15% de l'encours.

4.4. La durée des contrats de couverture ne pourra excéder la durée du sous-jacent.

4.5. Le montant maximal des primes et commissions ne pourra excéder 1,00% de l'encours visé par l'opération pour les primes et 0,10% HT annuel du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant la durée de celle-ci.

4.6. Les opérations de couverture déjà réalisées pourront faire l'objet d'annulation. Dans ce cas, une soule de débouclage, calculée en fonction du niveau du marché au moment de l'opération de débouclage, assimilable à une indemnité actuarielle, pourra être perçue ou versée par la collectivité.

4.7. La directrice générale est autorisée

- à lancer les consultations auprès des établissements de crédit,
- à passer les ordres auprès du ou des établissements sélectionnés,
- à signer les contrats de couverture ou de retournement, au nom et pour le compte du Syndicat de transport
- à régler les primes dues au titre des opérations et les commissions dues aux banques ou établissement contrepartie.

ARTICLE 4 : la directrice générale est autorisée à :

1. procéder à la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil arrêté à 300 millions d'euros pour l'année 2015 ;
2. procéder à toutes les opérations liées à la gestion de ces lignes de trésorerie.

ARTICLE 5 : Le conseil du syndicat sera tenu informé de toutes les opérations effectuées dans le cadre des articles 3 et 4.

1. Un rapport sera présenté annuellement au Conseil, décrivant la réalisation des opérations, et faisant ressortir leurs principales caractéristiques ;
2. Concernant les opérations de couverture des risques de taux, une annexe sera jointe au compte administratif ainsi qu'au budget primitif de chaque exercice suivant la date de conclusion du ou des contrats. Elle regroupera les caractéristiques de chaque contrat, le montant des éléments de dette couverts, le montant maximum autorisé de la dette susceptible d'être couverte et le montant autorisé par la collectivité pour l'année considérée, enfin le coût effectif des lignes de trésorerie et des instruments de couverture associés comparé.

ARTICLE 6 : La décision de réaliser une opération financière avec un établissement sera désormais appréciée en tenant compte de la situation de cet établissement au regard des Etats et territoires non coopératifs telle que définie par arrêté ministériel chaque année au 1er janvier, en application du deuxième alinéa du paragraphe 1 de l'article 238-0 A du Code Général des Impôts, ainsi que les procédures et outils que l'établissement a pu mettre en place afin de lutter contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale.

ARTICLE 7 : est approuvé le tableau des effectifs comportant la création de 5 postes au titre de l'année 2015 dont la ventilation par filière et catégorie est déclinée selon les modalités figurant en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 8 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON



REPUBLIQUE FRANCAISE

	Désignation de l'établissement public STIF
--	---

POSTE COMPTABLE DE :

SYNDICAT DES TRANSPORTS D'Ile-De-France

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE PRÉFECTURE DE PARIS 17 DEC. 2014 Bureau du contrôle de légalité et du contentieux	BUDGET PRIMITIF 2015 EXERCICE 2015
---	--

(1) Préciser s'il s'agit du budget primitif, du budget supplémentaire ou d'une décision modificative

I - INFORMATIONS GENERALES

LISTE DES COLLECTIVITES MEMBRES
Région Ile de France
Ville de Paris
Département des Hauts de Seine
Département de Seine Saint Denis
Département du Val de Marne
Département des Yvelines
Département de l'Essonne
Département du Val d'Oise
Département de Seine et Marne

Sommaire

p.1	I	Informations générales		
p.3/5	II	Présentation générale du budget - Balance générale du budget		
p.6/10	III.A.	Vote du budget - Section de fonctionnement		
p.11	III.B.	Section d'investissement - Vue d'ensemble		
p.12	III.B.1	Section d'investissement - Détail par articles		
		1. Dépenses d'équipement non individualisées		
		2. Opérations votées		
		3. Opérations financières		
		4. Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
p.13	III.B.2	Section d'investissement - Détail par articles		
		1. Recettes d'équipement non affectées à une opération		
		2. Recettes affectées aux opérations		
		3. Opérations financières		
		4. Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
ANNEXES			Joint	Sans objet
p.14		Annexes - Etat de la dette - Détail	X	
p.		Annexes - Etat des engagements donnés et reçus		X
p.15		Annexes - Amortissements et provisions - Charges à répartir	X	
p.16		Annexes - Subventions de fonctionnement versées	X	
p.17/18		Annexes - Etat du personnel - Méthodes utilisées	X	
p.19/20		Annexes - Etat du suivi des autorisations de programme et des autorisations d'engagement - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
p.21		Annexes - Détail des opérations pour comptes de tiers	X	
p.22		Annexes - Arrêté et signatures	X	

☐ Dans toute la maquette, les cellules grisées ne doivent pas être remplies.

Les italiques identifient les opérations d'ordre qui ne se traduisent, ni par un encaissement, ni par un décaissement effectifs.

II - PRESENTATION GENERALE : BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - Dépenses

		Opérations de l'exercice (col1)	Résultat reporté (col2)	Restes à réaliser	Cumul section (Col 1+2+3)
Fonctionnement	A1	5 524 559 690,00	D002		5 524 559 690,00
Investissement	B1	1 031 495 000,00	D001		1 031 495 000,00

2 - Recettes

		Opérations de l'exercice (col1)	Résultat reporté (col2)	Affectation (col3)	Restes à réaliser (col4)	Cumul section (Col 1+2+3+4)
Fonctionnement	A2	5 524 559 690,00	R002			5 524 559 690,00
Investissement	B2	1 031 495 000,00	R001	R1068		1 031 495 000,00

II - PRESENTATION GENERALE : BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - DEPENSES de l'exercice

Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
	Dépenses de fonctionnement - Total	5 230 952 300,00	293 607 390,00	A1 5 524 559 690,00
60	Achat et variation de stocks	437 100,00		437 100,00
61	Services extérieurs	34 051 700,00		34 051 700,00
62	Autres services extérieurs	12 449 000,00		12 449 000,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	71 046 500,00		71 046 500,00
64	Charges de personnel	23 900 000,00		23 900 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 073 308 000,00		5 073 308 000,00
66	Charges financières	15 610 000,00		15 610 000,00
67	Charges exceptionnelles	150 000,00		150 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions		153 000 000,00	153 000 000,00
71	Production stockée (ou de stockage)			
023	Virement à la section d'investissement		140 607 390,00	140 607 390,00
002	Resultat de fonctionnement reporté			

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre(2)		TOTAL
			de section à section	à l'intérieur de la section	
	Dépenses d'investissement - Total	882 495 000,00	149 000 000,00		B1 1 031 495 000,00
10	Dotation, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement		76 000 000,00		76 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 000 000,00			13 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	6 445 000,00			6 445 000,00
204	Subvention d'équipement versée	760 325 000,00			760 325 000,00
21	Immobilisations corporelles	9 305 000,00			9 305 000,00
23	Immobilisations en cours	83 420 000,00			83 420 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières				
458	Services à comptabilité distincte	10 000 000,00			10 000 000,00
	Dépenses D'ordre(2)		73 000 000,00		73 000 000,00
22	<i>Immobilisations reçues en affectation</i>				
24	<i>Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition</i>				
19	<i>Différences sur réalisation d'immobilisations</i>		73 000 000,00		73 000 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>				
29	<i>Provision pour dépréciation des immobilisations</i>				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				

(1) Y compris les opérations mixtes de variation des stocks et les opérations relatives aux rattachements.

(2) Voir détail p.10-11 Opérations financières. Les dépenses sont égales aux recettes.

II - PRESENTATION GENERALE - BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 - RECETTES de l'exercice

Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
	Recettes de fonctionnement - Total	5 375 559 690,00	149 000 000,00	A2 5 524 559 690,00
013	Atténuations de charges			
70	Ventes de produits fabriqués, marchandises et prestations de services			
71	Production stockée (ou de stockage)			
72	Travaux en régie			
73	Taxes			
74	Dotations, subventions et participations	1 525 886 690,00		1 525 886 690,00
75	Autres produits de gestion courante	3 834 673 000,00		3 834 673 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	15 000 000,00	149 000 000,00	164 000 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
002	Resultat de fonctionnement reporté			

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre(2)		TOTAL
			de section à section	à l'intérieur de la section	
	Recettes d'investissement - Total	737 671 610,00	293 823 390,00		B2 1 031 495 000,00
10	Dotation, fonds divers et réserves	400 000,00			400 000,00
13	Subventions d'investissement	259 022 000,00			259 022 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	456 249 610,00			456 249 610,00
27	Autres immobilisations financières	12 000 000,00			12 000 000,00
458	Services à comptabilité distincte	10 000 000,00			10 000 000,00
	Recettes D'ordre(2)		293 823 390,00		293 823 390,00
22	<i>Immobilisations reçues en affectation</i>				
24	<i>Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition</i>				
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>				
21	<i>Immobilisations corporelles</i>				
23	<i>Immobilisations en cours</i>				
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>				
19	<i>Différences sur réalisation d'immobilisations</i>				
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		153 216 000,00		153 216 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>				
29	<i>Provision pour dépréciation des immobilisations</i>				
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		140 607 390,00		140 607 390,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				

I - Le conseil du syndicat a voté le présent budget :

- au niveau(1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau(1) du chapitre pour la section d'investissement.

~~avec les opérations listées en page 10~~

~~avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2).~~

La liste des articles spécialisés sur lesquels la directrice générale ne peut procéder à des virements d'article à article est prévue à l'article 2 Titre III du règlement budgétaire et financier du STIF

La comparaison s'effectue par rapport au budget : - primitif (2)

~~- cumulé (2) de l'exercice précédent~~

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre d'opérations.

III - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne <<Pour mémoire>>) s'effectue par rapport à la colonne du budget - primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

(1) A compléter par <<du chapitre>> ou <<de l'article>>.

(2) Rayer la mention inutile.

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

III
A

Chap	Article	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la Directrice	Vote du Syndicat
		DEPENSES DE L'EXERCICES(1)	5 398 131 147,00		5 524 559 690,00	5 524 559 690,00
014		ATTENUATIONS DE PRODUITS				
60		Achat et variation de stocks	427 800,00		437 100,00	437 100,00
	60611	Energies électricité	170 000,00		180 000,00	180 000,00
	60617	Eau et assainissement	5 000,00		5 000,00	5 000,00
	60621	Combustibles	1 600,00		1 600,00	1 600,00
	60622	Carburants	15 000,00		15 000,00	15 000,00
	60628	Autres fournitures non stockées	12 500,00		12 500,00	12 500,00
	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	30 500,00		30 000,00	30 000,00
	6064	Fournitures administratives	110 500,00		100 000,00	100 000,00
	6068	Autres matières et fournitures	80 500,00		91 000,00	91 000,00
	607	Achats de marchandises	2 000,00		2 000,00	2 000,00
61		Services extérieurs	27 468 902,00		34 051 700,00	34 051 700,00
	6132	Locations immobilières	5 248 000,00		8 442 000,00	8 442 000,00
	6135	Locations mobilières	263 450,00		214 500,00	214 500,00
	614	Charges locatives et de copropriété	900 000,00		724 000,00	724 000,00
	61522	Bâtiments	20 000,00		20 000,00	20 000,00
	61551	Matériel roulant	20 500,00		20 000,00	20 000,00
	61558	Autres biens mobiliers	30 000,00		30 000,00	30 000,00
	6156	Maintenance	2 106 500,00		2 489 200,00	2 489 200,00
	616	Primes d'assurances	185 000,00		185 000,00	185 000,00
	6171	Etudes générales	11 162 000,00		10 157 000,00	10 157 000,00
	6174	Etudes infrastructures	6 902 952,00		11 140 000,00	11 140 000,00
	6181	Documentation générale et technique	120 500,00		120 000,00	120 000,00
	6184	Versements à des organismes de formation	350 000,00		350 000,00	350 000,00
	6185	Frais de colloques et séminaires	160 000,00		160 000,00	160 000,00

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

III
A

Chap	Article	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la Directrice	Vote du Syndicat
62		Autres services extérieurs	14 029 518,01		12 449 000,00	12 449 000,00
	6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	5 400,00		5 750,00	5 750,00
	6226	Honoraires	60 000,00		60 000,00	60 000,00
	6227	Frais d'actes et de contentieux	150 000,00		200 000,00	200 000,00
	6228	Divers (honoraires)	85 500,00		96 000,00	96 000,00
	6231	Annonces et insertions	2 117 650,00		2 131 600,00	2 131 600,00
	6232	Fêtes et cérémonies	50 000,00		50 000,00	50 000,00
	6233	Foires et expositions	111 960,00		100 000,00	100 000,00
	6237	Publications	1 710 000,00		1 800 000,00	1 800 000,00
	6238	Divers	150 000,00		150 000,00	150 000,00
	6241	Transports de biens	40 000,00		40 000,00	40 000,00
	6251	Voyages, déplacements et missions	70 500,00		55 000,00	55 000,00
	6255	Frais de déménagement	2 000,00		2 000,00	2 000,00
	6257	Réceptions	50 000,00		50 000,00	50 000,00
	6261	Frais d'affranchissement	110 100,00		110 000,00	110 000,00
	6262	Frais de télécommunications	327 100,00		350 000,00	350 000,00
	627	Services bancaires et assimilés	1 000 000,00			
	6281	Concours divers (cotisations)	150 000,00		175 000,00	175 000,00
	6286	Frais de nettoyage des locaux	160 000,00		170 000,00	170 000,00
	6287	Remboursement de frais	645 000,00		645 000,00	645 000,00
	6288	Autres	7 034 308,01		6 258 650,00	6 258 650,00
63		Impôts, taxes et versements assimilés	68 953 500,00		71 046 500,00	71 046 500,00
	6331	Versement de transport	351 800,00		365 000,00	365 000,00
	6336	Cotisations au CNFPT et autres	199 700,00		230 000,00	230 000,00
	63512	Taxes foncières	373 000,00		428 000,00	428 000,00
	63513	Autres impôts locaux	17 500,00		12 000,00	12 000,00
	63514	Impôts directs mat. roulant IFER	68 000 000,00		70 000 000,00	70 000 000,00
	6378	Taxes diverses	11 500,00		11 500,00	11 500,00
64		Charges de personnel	23 286 490,00		23 900 000,00	23 900 000,00
	64111	Rémunération principale	4 212 360,00		4 950 000,00	4 950 000,00
	64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	202 830,00		245 000,00	245 000,00
	64118	Autres (indemnités, primes)	2 500 400,00		2 689 900,00	2 689 900,00
	64131	Rémunérations	6 425 700,00		5 830 000,00	5 830 000,00
	64132	Supplément familial de traitement	79 300,00		75 000,00	75 000,00
	64138	Autres (indemnités, primes)	2 821 700,00		2 929 000,00	2 929 000,00
	6451	Cotisations à l'URSSAF	3 230 300,00		3 235 000,00	3 235 000,00
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 101 000,00		2 432 000,00	2 432 000,00
	6456	Versement au FNC du supplément familial	46 000,00		35 000,00	35 000,00
	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	15 900,00		18 100,00	18 100,00
	64731	Versées directement	280 000,00		280 000,00	280 000,00
	6475	Médecine du travail, pharmacie	40 000,00		40 000,00	40 000,00
	6476	Restauration collective	420 000,00		430 000,00	430 000,00
	6478	Autres charges sociales diverses	226 000,00		181 000,00	181 000,00
	6484	Remboursement des agents mis à disposition	670 000,00		530 000,00	530 000,00
	6488	Autres charges	15 000,00			

III - VOTE DU BUDGET
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

III
A

Chap	Article	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la Directrice	Vote du Syndicat
65		Autres charges de gestion courante	5 054 160 472,00		5 073 308 000,00	5 073 308 000,00
	651	Redev pour conces.brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	118 700,00		237 500,00	237 500,00
	654	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00		10 000,00	10 000,00
	6558	Autres contributions obligatoires	86 000,00		87 400,00	87 400,00
	656411	Frais de recouvrement	36 000 000,00		36 000 000,00	36 000 000,00
	656412	Remboursement aux employeurs	10 000 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00
	6564221	Conventions Personnel Mobilité Réduite	11 950 000,00		11 750 000,00	11 750 000,00
	6564224	PDU (réseaux principaux,pôles, expérimentation)	230 100,00		231 600,00	231 600,00
	65642252	Chèque - mobilité 30%	1 250 000,00		1 250 000,00	1 250 000,00
	65642253	Chèque - mobilité gestion	280 000,00		300 000,00	300 000,00
	6564227	Gestion tarification "solidarité transport"	5 000 000,00		4 950 000,00	4 950 000,00
	6564228	Autres conventions	1 650 000,00		1 700 000,00	1 700 000,00
	6564229	Bonus - Qualité de service			800 000,00	800 000,00
	65642292	Bonus QS / Investissements	510 000,00			
	6564311	Contributions versées à la RATP HT	2 086 913 000,00		2 084 928 000,00	2 084 928 000,00
	6564321	Contributions versées à la SNCF HT	1 917 397 000,00		1 906 300 000,00	1 906 300 000,00
	65645	Compensations, pertes de recettes versées aux transporteurs privés (OPTILE)	677 200 000,00		706 753 000,00	706 753 000,00
	656461	Subventions allouées au titre des circuits spéciaux	41 482 360,00		31 820 200,00	31 820 200,00
	6564621	Contributions versées aux transporteurs (taxis, ambulances, VSL)	98 645 312,00		107 835 300,00	107 835 300,00
	6564632	Contributions versées aux familles	2 730 000,00		3 274 800,00	3 274 800,00
	656468	Transports Scolaires Boursiers Imagine'R	2 500 000,00		2 100 000,00	2 100 000,00
	65647	Services délégués (hors OPTILE)	3 400 000,00		4 100 000,00	4 100 000,00
	65738	Autres organismes divers	250 000,00		250 000,00	250 000,00
	65747	Subv.association interne (Creastif et Chorale)	225 000,00		230 200,00	230 200,00
	65748	Subv. fonct. pers. dr. privé autres	1 200 000,00		1 200 000,00	1 200 000,00
	6581	Redevances RFF sillons	155 133 000,00		157 200 000,00	157 200 000,00
66		Charges financières	9 300 000,00		15 610 000,00	15 610 000,00
	6611	Intérêts des emprunts et dettes	8 500 000,00		15 000 000,00	15 000 000,00
	66112	ICNE	800 000,00		610 000,00	610 000,00
022		DEPENSES IMPREVUES				
67		Charges exceptionnelles	150 000,00		150 000,00	150 000,00
	6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	150 000,00		150 000,00	150 000,00
68		Dotations aux amortissements et aux provisions	121 320 000,00		153 000 000,00	153 000 000,00
	6811	Dotations aux amortissements des immobilisat. incorporelles et corporelles	119 000 000,00		153 000 000,00	153 000 000,00
	6815	Dot aux prov pour risques et charges de fonctionnement	2 320 000,00			
71		PRODUCTION STOCKEES(OU DESTOCKAGE)				
023		Virement à la section d'investissement	79 034 664,99		140 607 390,00	140 607 390,00
	023	Virement à la section d'investissement	79 034 664,99		140 607 390,00	140 607 390,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte financier)

III - VOTE DU BUDGET						III
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT						A
Chap	Article	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la Directrice	Vote du Syndicat
		RECETTES DE L'EXERCICES(1)	5 398 131 147,00		5 524 559 690,00	5 524 559 690,00
013		Atténuations de charges				
74		Dotations, subventions et participations	1 513 416 147,00		1 525 886 690,00	1 525 886 690,00
	747182	Transports scolaires	128 355 750,00		128 300 000,00	128 300 000,00
	74721	Participations statutaires Région Ile de France	627 875 946,00		634 154 752,00	634 154 752,00
	74722	Carte Imagine'R	55 197 000,00		56 865 000,00	56 865 000,00
	74728	Autres subventions et participations	5 100 000,00		5 500 000,00	5 500 000,00
	747283	Subvention CPER	8 500 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00
	747284	Subvention CG tarification transports scolaires	2 800 000,00		2 800 000,00	2 800 000,00
	747285	Subvention Région tarification sociale	82 334 000,00		83 981 000,00	83 981 000,00
	747311	Participations statutaires département 75	374 017 152,00		377 757 282,00	377 757 282,00
	747312	Participations statutaires département 92	95 289 423,00		96 242 309,00	96 242 309,00
	747313	Participations statutaires département 93	46 167 389,00		46 629 026,00	46 629 026,00
	747314	Participations statutaires département 94	37 057 015,00		37 427 565,00	37 427 565,00
	747315	Participations statutaires département 78	19 574 956,00		19 770 707,00	19 770 707,00
	747316	Participations statutaires département 91	12 065 019,00		12 185 719,00	12 185 719,00
	747317	Participations statutaires département 95	11 203 269,00		11 315 310,00	11 315 310,00
	747318	Participations statutaires département 77	7 879 228,00		7 958 020,00	7 958 020,00
75		Autres produits de gestion courante	3 756 533 000,00		3 834 673 000,00	3 834 673 000,00
	751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, dr. et valeur	500 000,00		500 000,00	500 000,00
	752	Revenus des immeubles	1 600 000,00		1 242 000,00	1 242 000,00
	75642	Versement de transport (produit courant)	3 599 300 000,00		3 675 749 000,00	3 675 749 000,00
	7581	Produits redev. Sillons RFF	155 133 000,00		157 182 000,00	157 182 000,00
76		PRODUITS FINANCIERS				
77		Produits exceptionnels	128 182 000,00		164 000 000,00	164 000 000,00
	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 682 000,00		15 000 000,00	15 000 000,00
	7768	Neutralisation des amortissements	49 000 000,00		73 000 000,00	73 000 000,00
	777	Quote-part des subventions d'investiss. transférées au compte de résultat	65 500 000,00		76 000 000,00	76 000 000,00
78		Reprise sur amortissements et provisions				
002		Resultat de fonctionnement reporté				

(1) A détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte financier)

	Opérations de l'exercice (col1)	Résultat reporté (col2)	Restes à réaliser (col3)	Cumul section (Col 1+2+3)
Dépenses I	5 524 559 690,00	D002		5 524 559 690,00
Recettes II	5 524 559 690,00	R002		5 524 559 690,00

III - VOTE DU BUDGET
B - SECTION DE D'INVESTISSEMENT

III
B

VUE D'ENSEMBLE

Chap	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Proposition de la	
		budget précédent	N-1 (2)	Directrice Générale	Vote du Syndicat
	DEPENSES (I)	775 599 298,00		1 031 495 000,00	1 031 495 000,00
	<i>Dépenses d'équipement</i>	<i>643 699 298,00</i>		<i>859 495 000,00</i>	<i>859 495 000,00</i>
20	Immobilisations incorporelles	15 040 800,00		6 445 000,00	6 445 000,00
204	Subvention d'équipement versée	575 599 298,00		760 325 000,00	760 325 000,00
21	Immobilisations corporelles	22 060 000,00		9 305 000,00	9 305 000,00
23	Immobilisations en cours	30 999 200,00		83 420 000,00	83 420 000,00
	<i>Dépenses des opérations financières</i>	<i>66 400 000,00</i>		<i>86 000 000,00</i>	<i>86 000 000,00</i>
22	Immobilisations reçues en affectation				
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition				
16	Emprunts et dettes assimilées	5 400 000,00		13 000 000,00	13 000 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations				
19	Différences sur réalisation d'immobilisations	49 000 000,00		73 000 000,00	73 000 000,00
27	Autres immobilisations financières	12 000 000,00			
	<i>Reprises sur :</i>	<i>65 500 000,00</i>		<i>86 000 000,00</i>	<i>86 000 000,00</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement	65 500 000,00		76 000 000,00	76 000 000,00
15	Provisions pour risques et charges				
29	Provision pour dépréciation des immobilisations				
458	Services à comptabilité distincte			10 000 000,00	10 000 000,00
	RECETTES (II)	775 599 298,00		1 031 495 000,00	1 031 495 000,00
	<i>Recettes d'équipement</i>	<i>553 264 633,01</i>		<i>715 271 610,00</i>	<i>715 271 610,00</i>
13	Subventions d'investissement	201 000 000,00		259 022 000,00	259 022 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	352 264 633,01		456 249 610,00	456 249 610,00
	<i>Recettes des opérations financières</i>	<i>222 334 664,99</i>		<i>316 223 390,00</i>	<i>316 223 390,00</i>
22	Immobilisations reçues en affectation				
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition				
10	Dotations, fonds divers et réserves	300 000,00		400 000,00	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	12 000 000,00			
23	Immobilisations en cours				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
19	Différences sur réalisation d'immobilisations				
28	Amortissement des immobilisations	119 000 000,00		153 216 000,00	153 216 000,00
15	Provisions pour risques et charges				
29	Provision pour dépréciation des immobilisations				
27	Autres immobilisations financières	12 000 000,00		12 000 000,00	12 000 000,00
458	Services à comptabilité distincte			10 000 000,00	10 000 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	79 034 664,99		140 607 390,00	140 607 390,00

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte financier)

	Opérations de l'exercice (col1)	Résultat reporté (col2)	Restes à réaliser (col3)	Affectation c/1068 (col4)	Cumul section (Col 1+2+3+4)
Dépenses I	1 031 495 000,00	D001			1 031 495 000,00
Recettes II	1 031 495 000,00	R001			1 031 495 000,00

1) DEPENSES D'EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISEES

Chap	Article	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la Directrice Générale	Vote du Syndicat
		DEPENSES (1)	68 100 000,00		99 170 000,00	99 170 000,00
20		Immobilisations incorporelles	15 040 800,00		6 445 000,00	6 445 000,00
	2031	Frais d'études	10 820 800,00		1 300 000,00	1 300 000,00
	2053	Logiciels	3 915 000,00		4 140 000,00	4 140 000,00
	2058	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	305 000,00		1 005 000,00	1 005 000,00
21		Immobilisations corporelles	22 060 000,00		9 305 000,00	9 305 000,00
	2111	Terrains nus	6 535 000,00		8 810 000,00	8 810 000,00
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	14 000,00		15 000,00	15 000,00
	2138	Autres constructions	25 000,00		10 000,00	10 000,00
	2145	Constructions sur sols d'autrui Installations générales, agct, amngt	15 000 000,00			
	2181	Installations générales dont l'établissement n'est pas propriétaire	50 000,00		50 000,00	50 000,00
	21811	instal. agencts et amenagts div dt l'établ n'est pas prprio site chateaudun	100 000,00		100 000,00	100 000,00
	21831	Matériel de bureau	20 000,00		20 000,00	20 000,00
	21832	Matériel informatique	286 000,00		270 000,00	270 000,00
	2184	Mobilier	30 000,00		30 000,00	30 000,00
23		Immobilisations en cours	30 999 200,00		83 420 000,00	83 420 000,00
	2314	Constructions sur sol d'autrui	30 999 200,00		81 340 000,00	81 340 000,00
	232	Immobilisations incorporelles en cours			2 080 000,00	2 080 000,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.

2) OPERATIONS FINANCIERES

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la Directrice Générale	Vote du Syndicat
	DEPENSES (1)	162 899 200,00		245 420 000,00	245 420 000,00
	Remboursement d'emprunts et dettes	5 400 000,00		13 000 000,00	13 000 000,00
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	5 400 000,00		13 000 000,00	13 000 000,00
	Autres dépenses financières	61 000 000,00		73 000 000,00	73 000 000,00
198	Neutralisation des amortissements	49 000 000,00		73 000 000,00	73 000 000,00
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	12 000 000,00			
	Reprise sur :	65 500 000,00		76 000 000,00	76 000 000,00
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	65 500 000,00		76 000 000,00	76 000 000,00
	Charges à répartir				
	Travaux en régie	30 999 200,00		83 420 000,00	83 420 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	30 999 200,00		81 340 000,00	81 340 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours			2 080 000,00	2 080 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.

3) OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la Directrice Générale	Vote du Syndicat
	DEPENSES (1)				

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL PAR ARTICLES	B2

1) RECETTES D'EQUIPEMENT NON AFFECTEES A UNE OPERATION

Chap	Article	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la Directrice Générale	Vote du Syndicat
		RECETTES (1)	553 264 633,01		715 271 610,00	715 271 610,00
13		Subventions d'investissement	201 000 000,00		259 022 000,00	259 022 000,00
	13118	Autres subvention de l'Etat et des établissements nationaux	39 000 000,00		116 022 000,00	116 022 000,00
	1318	Autres	18 500 000,00			
	13228	Subv non transf. région autres	18 500 000,00			
	1332	Produits des amendes	125 000 000,00		143 000 000,00	143 000 000,00
16		Emprunts et dettes assimilées	352 264 633,01		456 249 610,00	456 249 610,00
	1641	Emprunts en euros	352 264 633,01		456 249 610,00	456 249 610,00
		BESOIN DE FINANCEMENT				
		EXCEDENT DE FINANCEMENT	616 101 610,00			

2) RECETTES AFFECTEES AUX OPERATIONS

N° (1)	Pour mémoire Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser	Recettes affectées à l'opération	Imputation de la recette (2)	BESOIN(-) OU EXCEDENT(+) de financement
....					
....					
....					

(1) A détailler conformément au plan de comptes du STIF. Ne sont à inscrire que les articles utilisés.

3) OPERATIONS FINANCIERES

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la Directrice Générale	Vote du Syndicat
	RECETTES (1)	222 334 664,99		316 223 390,00	316 223 390,00
	Ressources propres externes	300 000,00		400 000,00	400 000,00
10222	F.C.T.V.A.	300 000,00		400 000,00	400 000,00
	Ressources propres internes	222 034 664,99		305 823 390,00	305 823 390,00
021	Virement de la section de fonctionnement	79 034 664,99		140 607 390,00	140 607 390,00
2145	Constructions sur sols d'autrui installations générales, agct, amngt	12 000 000,00			
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	12 000 000,00		12 000 000,00	12 000 000,00
281	Amortissements des immobilisations corporelles	119 000 000,00		153 216 000,00	153 216 000,00

4) OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION

Chap	Article	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition de la Directrice Générale	Vote du Syndicat
		RECETTES (1)				

IV - ANNEXES
ETAT DE LA DETTE

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Année d'encaissement	Objet de la dette	Organisme prêteur	Durée en années	Taux			Date de la 1 ^{ère} année de remboursement		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1 ^{er} janvier	Annuité	
				FRV	Index	Marge	TEG	Périodicité remboursement			de l'intérêt	du capital
EMPRUNTS DE MOINS DE 30 ANS												
164	Emprunts auprès d'un établissement de crédit											
165	Dépôts et cautionnements reçus											
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières											
168	Autres emprunts et dette											
EMPRUNTS DE PLUS DE 30 ANS												
164	Emprunts auprès d'un établissement de crédit											
2012	Financement du Francilien	BEI	30,00	F				14/12/2013	170.000.000	166.431.354		
2013	Financement du Francilien	BEI	30,00	F				15/12/2014	80.000.000	80.000.000		
165	Dépôts et cautionnements reçus											
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières											
168	Autres emprunts et dette											

IV - ANNEXES
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET METHODES UTILISEES
CHARGES A REPARIR

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Désignation (localisation pour les immeubles)	Date d'acquisition	Estimation Valeur d'acquisition au 01/01/2015 (a)	Durée d'amortissement	Amortissements (*) au 01/01/2015 antérieurs (b)	Valeur nette comptable (a) - (b)	Amortissements de l'exercice 2015
204 Subv. d'équipements versés	2006 à 2013	2 720 360 581	5 à 30 ans	332 121 012	2 388 239 569	147 183 744
2031 Frais d'études	2008 à 2013	8 943 085	1 ans	-	8 943 085	-
2053 Concessions et droits	1997 à 2013	11 199 358	1 à 5 ans	10 165 013	1 034 345	2 346 770
2058 Concessions et droits	2005 à 2013	440 351	1 à 5 ans	291 995	148 356	170 342
2111 / 2113 Terrains	1969 à 2013	3 749 394	-	-	3 749 394	-
2115	2013	284 011	-	-	284 011	-
2131 Bâtiments publics	1969 à 2013	6 595 409	0 à 80 ans	1 742 796	4 852 614	77 598
2135 Construction	1983 à 2013	2 823 389	7 à 20 ans	2 040 080	783 309	1 305 647
2138 Constructions	1969 à 2013	1 653 295	0 à 20 ans	104 380	1 548 915	35 828
21538 Autres	2008 à 2009	57 683	10 ans	34 609	23 074	5 768
2181 Installa. générales	2008 à 2013	399 660	10 ans	86 622	313 039	42 747
21811 Installa. générales	2009 à 2013	633 621	1 à 10 ans	356 336	277 285	97 722
2182 Mat de transport	1999 à 2013	56 679	5 ans	56 679	-	-
21831 Matériel de bureau	1990 à 2013	189 141	5 à 12 ans	135 355	53 786	21 466
21832 Matériel informatique	1998 à 2013	4 645 180	1 à 6 ans	3 352 716	1 292 464	1 579 633
2184 Mobilier	1997 à 2013	1 558 363	1 à 10 ans	837 271	721 092	132 734
2314 Immobilisations en cours	1997 à 2013	58 136 526	-	-	58 136 526	-
Total		2 821 725 728		351 324 863	2 470 400 864	153 000 000

PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES

Compte d'imputation	CONSTITUTION	Objet	Montant	Complément	REPRISE		SOLDE
					- pour utilisation		
	Date			date	Montant	Date	Montant
6875	27/05/2009	Contentieux SwissLife	1 000 000	07/10/2009	2 273 622,00	05/06/2014	9 873 622,30
6875	01/06/2011	Risque sillons grèves 2010 SNCF	5 300 000	07/12/2011	6 600 000,30		5 300 000,00
6875	05/10/2011	Risque différents divers sur facture annuelle 2010 SNCF	12 830 000				12 830 000,00
6875	07/12/2011	Risque fiscal RATP (Taxe/salaire) 2011	70 000 000				70 000 000,00
6875	06/06/2012	Risque différents divers sur facture annuelle 2011 SNCF	12 200 000			11/12/2013	2 120 799
6875	13/12/2012	Risque fiscal RATP (Taxe/salaire) 2012	38 000 000				38 000 000,00
6875	11/12/2013	Risque fiscal RATP (Taxe/salaire) 2013	55 000 000				55 000 000,00
6875	11/12/2013	Provision litige VT SNCF	4 000 000	11/12/2013	2 320 000		6 320 000,00
6875	11/12/2013	Risque remboursement PMR CG91	2 050 000			05/06/2014	2 050 000,00
6875	10/12/2014	Risque différents divers sur facture annuelle 2014 SNCF	50 000 000				50 000 000,00
6875	10/12/2014	coût gratuité des transports en commun entre les 1.4 et 17/3/2014	7 000 000				7 000 000,00
6875	10/12/2014	Risque Transports scolaires CG91	4 000 000				4 000 000,00
TOTAL			261 380 000,00		11 193 622,30		14 044 421,30
					2 470 400 864		258 529 201,00

IV - ANNEXES	IV
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES	

Compte d'imputation	Objet de la subvention	Nom du bénéficiaire	Date de la délibération	Montant de la dépense au BP 2015
65738	Financement d'une Chaire de recherche	Ecole Nationale des Ponts et Chaussées	07/10/2009	250 000,00
TOTAL				250 000,00

**ETAT DU PERSONNEL
au 31 décembre 2014**

GRADES ou EMPLOIS	Modalités de rémunération	Effectifs budgétaires	ETP transférés dans le cadre de la loi 2004-809 du 13 août 2004 et créés	Effectifs pourvus	ETP transférés dans le cadre de la loi 2004-809 du 13 août 2004 et créés pourvus	Dont : TEMPS NON COMPLET
Emplois fonctionnels		5	0	5	0	0
Agent Comptable		1	0	1	0	0
Catégorie A		230	3,08	223	3	0
Catégorie B		47	13,25	44	13	0
Catégorie C		50	18,04	49	18	0
TOTAL		333	34,37	322	34	0

TABLEAU DES EMPLOIS 2014

CATEGORIE	GRADES ou EMPLOIS	Facilités et prestations sociales	EFFECTIFS BUDGETAIRES au 01/01/2014		EFFECTIFS BUDGETAIRES au 01/01/2015	
				ETP transférés dans le cadre de la loi 2004-809 du 13 août 2004 et créés		ETP transférés dans le cadre de la loi 2004-809 du 13 août 2004 et créés
Emplois fonctionnels	Directeur général : Cadres d'emplois des administrateurs territoriaux, des ingénieurs territoriaux au moins au grade d'ingénieur en chef et cadres d'emplois équivalents. Contractuel remplissant les conditions de rémunération, de diplômes et/ou d'expérience équivalente.	véhicule de fonction*, téléphonie mobile et tablette, participation aux frais de déjeuner et action sociale**	1	0	1	0
	Directeur général adjoint : Cadres d'emplois des administrateurs territoriaux, des ingénieurs territoriaux au moins au grade d'ingénieur en chef et cadres d'emplois équivalents. Contractuel remplissant les conditions de rémunération, de diplômes et/ou d'expérience équivalente.		4	0	4	0
Agent comptable	Comptable public nommé par arrêté du ministre du budget (art. 9 du décret du 10 juin 2005)	téléphonie mobile et tablette, participation aux frais de déjeuner et action sociale**	1	0	1	0
Catégorie A + et A	Filière administrative Cadre d'emplois des administrateurs Cadre d'emplois des attachés territoriaux	téléphonie mobile, tablette et véhicule de fonction pour les directeurs / véhicule de service*** téléphone mobile pour directeurs adjoints, chefs de division, adjoints et pour les agents qui sont régulièrement et fréquemment éloignés de leur poste de travail; participation aux frais de déjeuner, action sociale**	230	3,08	234	3,08
	Filière technique Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au moins au grade d'ingénieur en chef Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au plus au grade d'ingénieur principal					
	Agents non titulaires remplissant les conditions de rémunération, de diplômes et/ou d'expérience équivalente Agents du STIF en CDI ou CDD de niveau équivalent					
Catégorie B	Filière administrative : - Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	véhicule de service***, téléphonie mobile pour les agents qui sont régulièrement et fréquemment éloignés de leur poste, participation aux frais de déjeuner, action sociale**	47	13,25	49	13,25
	Filière technique : - Cadre d'emplois des techniciens territoriaux					
	Agents non titulaires : - remplissant les conditions de diplôme et/ou d'expérience équivalente - Agents du STIF en CDI ou CDD de niveau équivalent					
Catégorie C	Filière administrative Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	véhicule de service***, téléphonie mobile pour les agents qui sont régulièrement et fréquemment éloignés de leur poste, participation aux frais de déjeuner, action sociale**	50	18,04	49	18,04
	Filière technique Cadre d'emplois des techniciens territoriaux et des agents de maîtrise territoriaux					
	Agents non titulaires remplissant les conditions de rémunération, de diplômes et/ou d'expérience équivalente Agents du STIF en CDI ou CDD de niveau équivalent					
	Total		333	34,37	338	34,37

* y compris dépenses normales de fonctionnement

** l'action sociale intègre l'ensemble des dispositifs créés par les délibérations n° 2008/468 du 9 juillet 2008 modifiée et n° 2013/553 du 11 décembre 2013

*** les véhicules de service sont à disposition des agents pour les besoins du service

IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Référence programme	Intitulé AP	B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT									
		Montant des autorisations de programme									
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1+2)	(5)	(6)	(7)	(8)=(4)-(5)+(6-7)		
		Rappel : AP votées y compris ajustements(*)	Proposition d'AP BP 2015	Cumul engagements juridiques de programme au 26/11/14	Total cumulés AP	Crédits de paiement antérieurs/réalisations cumulées au 01/01/2014	Prévision de réalisation 2014	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015	Restes à financer (au delà de 2015) sur AP		
Dépenses		5 899 148 584,16	2 224 210 000,00	4 451 560 708,88	8 123 358 584,16	2 191 018 037,25	642 929 297,00	851 695 000,00	4 437 716 189,91		
2 Infrastructures	1 Tangente Nord Intermodalité	33 215 312,00		21 738 015,00	33 215 312,00	1 201 848,72	860 000,00	2 000 000,00	29 153 463,28		
2 Infrastructures	2 Ligne Orange	23 920 000,00		14 745 140,12	23 920 000,00	6 487 033,72	6 400 000,00		11 032 966,28		
2 Infrastructures	3 AP Etudes Infrastructures	10 208 261,00		10 203 254,30	10 208 261,00	9 493 195,59		200 000,00	515 065,41		
2 Infrastructures	3 Automatisation Ligne 4	100 000 000,00		100 000 000,00	100 000 000,00		2 000 000,00	5 300 000,00	92 700 000,00		
2 Infrastructures	3 TSCP Massy Saclay	89 049 403,00		76 246 476,98	89 049 403,00	5 244 202,62	35 274 999,00	33 000 000,00	15 530 201,38		
2 Infrastructures	4 T7	235 538 878,00		26 568 868,15	235 538 878,00	15 692 109,05	5 870 000,00	4 260 000,00	206 976 768,95		
2 Infrastructures	4 Tangentielle Ouest phase 1	7 500 000,00	75 000 000,00	5 747 137,01	82 500 000,00	25 000,00	1 175 000,00	16 280 000,00	77 040 000,00		
2 Infrastructures	4 TTE	254 000 000,00		16 055 666,59	254 000 000,00	5 331 473,11	6 050 000,00		226 338 526,89		
2 Infrastructures	5 RER B Quas Signalisation	100 398 000,00		100 398 000,00	100 398 000,00	90 606 435,37	3 601 849,00		6 189 715,63		
2 Infrastructures	5 T4	182 136 000,00		25 506 301,88	182 136 000,00	5 050 645,99	5 000 000,00	11 650 000,00	160 435 354,01		
2 Infrastructures	5 T9	11 000 000,00		10 594 471,65	71 000 000,00		1 610 000,00	5 500 000,00	63 890 000,00		
2 Infrastructures	6 L13 Façades de quai	19 450 000,00		17 950 000,00	19 450 000,00	17 247 810,88	1 700 000,00	3 570 000,00	2 202 189,12		
2 Infrastructures	6 T10 Antony - Clamart	10 465 100,00		4 898 585,06	10 465 100,00	1 506 353,30			3 678 746,70		
2 Infrastructures	7 RER B Mity Claye	34 630 000,00		31 630 000,00	34 630 000,00	27 602 831,63	2 487 449,00		4 539 718,37		
3 Matériel roulant ferré	1 Actuenrayeurs Z2N	26 320 000,00		24 190 000,00	26 320 000,00	7 968 891,56	3 000 000,00	2 000 000,00			
3 Matériel roulant ferré	1 Mi84		35 000 000,00		35 000 000,00				35 000 000,00		
3 Matériel roulant ferré	3 MP05 L14 Extension Mairie de Saint Ouen	153 500 000,00		153 500 000,00	153 500 000,00	60 639 569,41	60 000 000,00	22 000 000,00	10 860 430,59		
3 Matériel roulant ferré	1 Regio ZN	300 000 000,00			590 000 000,00			62 000 000,00	528 000 000,00		
3 Matériel roulant ferré	1 Transformation 6 Z2N CRNFC	8 250 000,00			8 760 000,00			1 000 000,00	7 760 000,00		
3 Matériel roulant ferré	2 MFO1 Ligne 9	184 300 000,00		184 300 000,00	224 300 000,00	71 601 665,03	55 000 000,00	50 000 000,00	47 696 314,97		
3 Matériel roulant ferré	2 MR TLN	99 800 000,00		88 030 000,00	179 800 000,00			30 000 000,00	149 800 000,00		
3 Matériel roulant ferré	2 Transfert MP05 et MP89		9 000 000,00		9 000 000,00			3 000 000,00	6 000 000,00		
3 Matériel roulant ferré	3 MP14 STIF		480 000 000,00		480 000 000,00			9 000 000,00	471 000 000,00		
3 Matériel roulant ferré	4 MP14 SGP		520 000 000,00		520 000 000,00			9 000 000,00	511 000 000,00		
3 Matériel roulant ferré	5 Transfert Mi84 RER E		60 000 000,00		60 000 000,00				60 000 000,00		
3 Matériel roulant ferré	8 Francilien	1 247 000 000,00		1 152 451 485,00	1 407 000 000,00	708 321 336,88	100 000 000,00	140 000 000,00	456 678 663,12		
3 Matériel roulant ferré	9 Mi09	727 060 000,00		727 060 000,00	839 600 000,00	390 201 236,06	95 000 000,00	95 000 000,00	258 858 703,94		
3 Matériel roulant ferré	10 Mi79	166 800 000,00		165 793 000,00	165 800 000,00	110 187 178,74	25 000 000,00	21 000 000,00	9 702 821,26		
3 Matériel roulant ferré	11 MP05	27 430 000,00		26 430 000,00	27 430 000,00	22 768 922,22	1 500 000,00	1 500 000,00	1 661 077,78		
3 Matériel roulant ferré	12 Z2N	51 371 000,00		51 371 000,00	51 371 000,00	14 052 797,04	8 000 000,00	1 000 000,00	26 318 202,96		
4 Autres matériels roulants	1 Acquisition dépôt bus	10 000 000,00			21 000 000,00		3 200 000,00	8 810 000,00	8 890 000,00		
4 Autres matériels roulants	1 Matériel Roulant bus RATP	325 000 000,00		191 041 898,00	415 000 000,00	109 377 003,13	77 200 000,00	131 500 000,00	96 922 996,87		
4 Autres matériels roulants	2 Acquisition tramways	26 050 000,00		16 050 000,00	151 750 000,00	1 000 000,00	3 300 000,00	10 450 000,00	137 000 000,00		
4 Autres matériels roulants	14 Matériel roulant bus CT2	297 295 926,56		144 124 886,38	297 295 926,56	114 369 955,12	27 000 000,00	30 000 000,00	123 925 971,44		
5 Investissements qualité de service	1 Investissement Billettique-Vente	7 500 000,00		3 781 064,33	27 500 000,00	919 215,50	6 500 000,00	4 575 000,00	15 505 784,50		
5 Investissements qualité de service	15 Intermodalité	205 068 443,00		181 512 461,31	227 068 443,00	83 087 753,15	12 700 000,00	16 000 000,00	115 250 689,85		
5 Investissements qualité de service	16 Accessibilité PMR	146 343 076,00		136 595 664,13	146 343 076,00	71 364 437,97	15 100 000,00	10 000 000,00	46 876 638,03		
5 Investissements qualité de service	17 Information Voyageurs	186 648 985,00		182 271 033,87	194 448 985,00	59 400 432,86	15 000 000,00	27 500 000,00	92 458 552,14		
5 Investissements qualité de service	18 Optimisation des infrastructures	170 708 747,00		147 973 432,63	178 908 747,00	84 400 764,91	11 200 000,00	12 600 000,00	70 707 992,09		
5 Investissements qualité de service	19 Plan Impact	57 644 000,00		57 644 000,00	57 644 000,00	7 473 132,53	10 700 000,00	9 000 000,00	30 470 867,47		
5 Investissements qualité de service	20 Sécurité	89 898 514,00		85 281 861,88	95 898 514,00	50 396 187,83	11 500 000,00	6 000 000,00	28 002 326,17		
5 Investissements qualité de service	22 Vaires	1 080 514,60		1 080 514,60	1 080 514,60	836 763,23			243 751,37		
5 Investissements qualité de service	23 SDA	273 548 424,00		267 817 000,00	285 548 424,00	37 101 774,00	30 000 000,00	50 000 000,00	169 446 650,00		
Recettes											

* AP caduque, conformément au Règlement Budgétaire et Financier du STIF

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
 AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B.2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Référence programme	Intitulé AE	Montant des autorisations d'engagement				Montants des crédits de paiement			
		Rappel : AE volées y compris ajustements(*)	Proposition d'AE BP 2015	Cumul engagements juridiques de programme au 26/11/14	Total cumulés AE	Crédits de paiement antérieurs réalisés au 01/01/2014	Prévision de réalisation 2014	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015	Restes à financer (au delà de 2015) sur AE
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1+2)	(5)	(6)	(7)	(8)=(4)-(5+6+7)
Dépenses		247 592 857,46	16 020 000,00	147 482 707,89	263 612 857,46	104 947 661,83	15 734 922,00	21 531 600,00	121 398 673,63
1 Etudes générales		110 276 533,56	8 640 000,00	75 264 399,71	118 916 533,56	56 508 562,65	9 551 370,00	10 040 000,00	42 816 600,91
2 Infrastructures		127 167 837,26	7 000 000,00	66 446 422,47	134 167 937,26	45 284 279,78	5 953 452,00	11 260 000,00	71 870 205,48
5 Investissements qualité de service		10 148 386,64	380 000,00	5 771 885,71	10 528 386,64	3 154 619,40	230 100,00	231 600,00	6 911 867,24
Recettes									

IV - ANNEXES**DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

Date de délibération : le 9 février 2011

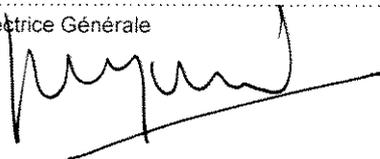
	<i>Cumul des réalisations (au 26/11/2014)</i>	Sur l'exercice Crédits ouverts (BP2015)
DEPENSES REELLES 4581		
Sécurité Bus	6 325 851,80	10 000 000,00
RECETTES REELLES 4582		
Financement Région	7 617 414,49	10 000 000,00

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par la Directrice Générale

A Paris le 10/12/2014

La Directrice Générale



Nombre d'administrateurs présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES* / Pour : 19

Contre: 6

Abstention: 3

N'ont pas pris part au vote (NPPV) : 1

Délibéré par le Conseil réuni en séances

A Paris le 28 novembre 2014

Les membres du syndicat :

Le Président du Conseil du STIF

Jean-Paul HUCHON



* Article 8-1er Alinéa du décret 2005-664

Transmis au Préfet le .../.../...

Syndicat des transports d'Ile-de-France

Délibération n°2014/457
Séance du 10 décembre 2014

DECISIONS TARIFAIRES POUR 2015

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-6 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le rapport n°2014/457 ;
- VU** l'avis de la Commission économique et tarifaire du 5 décembre 2014 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} janvier 2015, les prix des tickets sont fixés comme suit :

- carnet de 10 tickets t+ à plein tarif : 14,10 €
- carnet de 10 tickets t+ à tarif réduit : 7,05 €
- ticket t+ vendu à l'unité : 1,80 €
- ticket d'accès à bord : 2,00 €

ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs appliqués aux réseaux ferrés de banlieue sont augmentés de 2,9 % en moyenne.

ARTICLE 3 : A compter du 1^{er} janvier 2015, les prix des forfaits Navigo (annuel, mois, semaine) sont augmentés en moyenne de 4,3% pour le couple de zones 1-2 et de 2,9% pour les autres couples de zones ; pour les Navigo semaine cette décision tarifaire s'applique à compter de la semaine 2.

ARTICLE 4 : Pour l'année 2015/2016, les prix des forfaits Imagine R sont augmentés de 2,9% en moyenne.

ARTICLE 5 : A compter du 1^{er} janvier 2015, les prix des forfaits journaliers Mobilis et des tickets jeune week-end sont augmentés de 2,9% en moyenne.

ARTICLE 6 : A compter du 1^{er} janvier 2015, les prix des forfaits Paris Visite sont augmentés de 2,9% en moyenne.

ARTICLE 7 : A compter du 1^{er} janvier 2015, le prix de la navette Orlyval (seule ou en correspondance) est fixé à 9,30 €.

ARTICLE 8 : A compter du 1^{er} janvier 2015,

- les titulaires d'une carte d'invalidité ONAC portant une double barre rouge ou une double barre bleue, résidant en Ile-de-France, et leur accompagnateur bénéficient de la gratuité sur les services réguliers exploités par les opérateurs privés ;

- les titulaires d'une carte d'invalidité ONAC portant une simple barre rouge bénéficient de la gratuité sur les services réguliers exploités par les opérateurs privés ;
- les titulaires d'une carte d'invalidité ONAC portant une simple barre bleue bénéficient du demi-tarif sur les services réguliers exploités par les opérateurs privés.

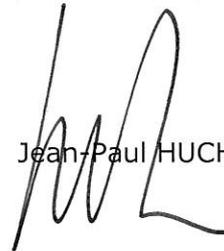
ARTICLE 9 : La Directrice Générale est mandatée pour proposer dans les meilleurs délais au Conseil du STIF les délibérations nécessaires à la mise en œuvre du Pass Navigo au tarif unique mensuel de 70 € et du forfait Imagine R au tarif unique de la zone 1-2 notamment : le relèvement effectif des taux de versement de transport au 1er juillet 2015 ; une décision modificative du budget 2015 ; la nouvelle grille tarifaire applicable à la rentrée 2015 comprenant le maintien des forfaits deux zones (2-3, 3-4 et 4-5) jusqu'au 31 décembre 2016 ; la mise en place du cadre juridique permettant à la Région Ile-de-France de compléter le financement apporté par le relèvement du versement de transport.

La Directrice Générale est mandatée pour examiner avec les opérateurs la faisabilité technique et financière d'une mise en œuvre de la mesure dès le 1er septembre 2015.»

Le Président est mandaté pour mener la concertation avec les Conseils Généraux et la Région, les représentants de lycéens et des parents d'élèves, en vue de la mise en œuvre de la carte Imagine R à tarif unique pour les scolaires.

ARTICLE 10: La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France


Jean-Paul HUCHON

Délibération n°2014/459
Séance du 10 décembre 2014

**AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION DES CONTRATS DE TYPE 2 POUR
TENIR COMPTE DE DIVERSES MESURES TARIFAIRES**

(REVALORISATION DES CONTRIBUTIONS C16 ET C17)

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-6 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le Règlement Européen n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;
- VU** la délibération n° 2006/1161 du 13 décembre 2006 portant adoption d'un nouveau cadre contractuel avec les entreprises privées d'Ile-de-France, au sens de l'article 6 bis du décret du 7 janvier 1959, de transport régulier routier de voyageurs ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport du 5 décembre 2013 et de la Commission économique et tarifaire du 4 décembre 2013 ;
- VU** la délibération n° 2012/0192 du 11 juillet 2012 approuvant l'avenant générique G2 au contrat d'exploitation de type 2 entre le STIF et les entreprises privées d'Ile-de-France ;
- VU** la délibération n° 2012/0415 du 13 décembre 2012 relative à la valeur de la contribution C16 des opérateurs privés des services réguliers routiers de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** la délibération n°2013/499 du 11 décembre 2013 relative à l'ajustement de la rémunération des contrats de type 2 pour tenir compte de diverses mesures tarifaires (revalorisation des contributions C16 et C17) ;
- VU** le rapport n°2014/459 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport du 4 décembre 2014 et de la Commission économique et tarifaire du 5 décembre 2014 ;

CONSIDERANT qu'une compensation doit être apportée aux opérateurs privés sous contrat de type 2 pour couvrir les variations de recettes et de charges découlant :

- de la mise œuvre du dézonage pour les forfaits Navigo, Solidarité Transport et Améthyste pendant les « petites vacances scolaires » (hiver, printemps, Toussaint, Noël) de la zone C, à compter des vacances de printemps 2014 ;
- des effets du passage des titres Améthyste historiques sur support magnétique aux forfaits Améthyste sur carte télébilletique ;
- de la neutralisation de l'effet des jours de gratuité pendant le pic de pollution sur l'intéressement au taux de validation 2014 ;
- de la régularisation de la situation de certains collégiens qui circulaient avec un titre non approprié.

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20141210-2014-459-DE
Date de télétransmission : 15/12/2014
Date de réception préfecture : 15/12/2014

DECIDE

ARTICLE 1 : La valeur des contributions C16 et C17 telles que définies par l'avenant générique G2 susvisé est fixée pour chaque contrat de type 2 dans l'annexe jointe à la présente délibération.

ARTICLE 2 : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France


Jean-Paul HUCHON

Annexe à la délibération n°2014/459
Séance du 10 décembre 2014

VALEUR DES CONTRIBUTIONS C16 ET C17

Nom du réseau	Code du réseau	Code réseau & entreprise d'encaissement	C16 en € HT 2008		C17 en € HT 2008		
			En 2014	En 2015 et 2016	En 2014	En 2015	En 2016
TRA	001	001-293	74 209 €	56 209 €	221 465 €	230 833 €	226 046 €
Vélizy	002	002-004	12 743 €	10 743 €	-37 558 €	-39 131 €	-39 209 €
STIVO	003	003-030	329 €	329 €	553 €	576 €	571 €
STIVO	003	003-059	52 947 €	44 947 €	-82 461 €	-85 896 €	-87 166 €
R'Bus	004	004-016	33 364 €	27 364 €	80 780 €	84 202 €	82 229 €
Sénart Bus	005	005-065	27 328 €	22 328 €	-28 646 €	-29 839 €	-30 400 €
Goëlys	006	006-014	16 346 €	14 346 €	-15 504 €	-16 151 €	-16 323 €
Tram (Mélibus)	007	007-066	26 834 €	23 834 €	240 563 €	250 705 €	247 483 €
Goussainville	008	008-014	16 439 €	12 439 €	-11 541 €	-12 019 €	-12 356 €
Grand'R	009	009-014	9 481 €	8 481 €	-19 114 €	-19 915 €	-19 915 €
Mitry	010	010-014	8 141 €	7 141 €	18 652 €	19 441 €	19 071 €
SEAPFA	011	011-014	29 553 €	22 553 €	-113 319 €	-118 077 €	-117 721 €
Versailles Grand Parc	012	012-027	2 422 €	2 422 €	10 244 €	10 676 €	10 511 €
Versailles Grand Parc	012	012-039	6 369 €	5 369 €	-13 550 €	-14 116 €	-14 219 €
Versailles Grand Parc	012	012-056	50 364 €	43 364 €	14 981 €	15 640 €	13 911 €
Parisis	013	013-030	7 625 €	6 625 €	3 187 €	3 326 €	3 019 €
Valbus Elargi	014	014-030	5 812 €	4 812 €	10 816 €	11 275 €	10 919 €
Valbus Elargi	014	014-038	2 171 €	2 171 €	5 098 €	5 315 €	5 196 €
Valoise	015	015-030	9 919 €	8 919 €	30 581 €	31 895 €	30 890 €
Haut Val d'oise	016	016-014	9 046 €	9 046 €	-1 542 €	-1 604 €	-1 696 €
Haut Val d'oise	016	016-030	264 €	264 €	-694 €	-723 €	-723 €
St Remy les Chevreuse	017	017-039	2 658 €	2 658 €	-6 882 €	-7 171 €	-7 152 €
St Germain-en-Laye	018	018-012	9 420 €	8 420 €	-20 951 €	-21 827 €	-21 899 €
Entre Seine et Forêts	019	019-012	5 570 €	4 570 €	-6 695 €	-6 975 €	-7 067 €
Poissy Aval	020	020-015	16 832 €	14 832 €	12 065 €	12 581 €	12 056 €
Poissy Aval	020	020-057	243 €	243 €	-7 955 €	-8 289 €	-8 277 €
Deux Rives de Seine	021	021-052	4 260 €	3 260 €	44 402 €	46 280 €	45 386 €
Les Mureaux (Urbain)	022	022-011	6 551 €	5 551 €	27 406 €	28 562 €	28 147 €
Plaine de Versailles	023	023-015	7 657 €	7 657 €	2 794 €	2 914 €	2 809 €
Plaine de Versailles	023	023-027	14 536 €	13 536 €	-22 365 €	-23 298 €	-23 593 €
Val de Seine	024	024-011	9 728 €	8 728 €	5 550 €	5 786 €	5 626 €
Réseau du Vexin	025	025-011	1 443 €	1 443 €	301 €	314 €	296 €
Réseau du Vexin	025	025-025	7 398 €	6 398 €	17 547 €	18 287 €	18 030 €
Maisons-Laffitte-Mesnil Le Roi	026	026-212	4 701 €	3 701 €	-6 410 €	-6 679 €	-6 716 €
Pays de l'Ourcq	027	027-067	5 902 €	5 902 €	15 298 €	15 943 €	15 677 €
Interurbain de Rambouillet	028	028-013	10 952 €	10 952 €	-17 187 €	-17 910 €	-17 870 €
Interurbain de Rambouillet	028	028-036	849 €	849 €	-518 €	-539 €	-537 €
Interurbain de Rambouillet	028	028-039	253 €	253 €	42 €	43 €	43 €
Urbain de Rambouillet	029	029-013	6 254 €	5 254 €	-13 366 €	-13 927 €	-13 891 €
Pays Fertois	030	030-067	6 365 €	6 365 €	12 972 €	13 519 €	13 267 €
Pays de Meaux	031	031-014	606 €	606 €	10 900 €	11 359 €	11 234 €
Pays de Meaux	031	031-067	17 553 €	15 553 €	79 765 €	83 132 €	81 761 €
Grand Morin	032	032-067	-43 137 €	10 263 €	-16 659 €	-16 695 €	-17 027 €
Périurbain de Mantes	033	033-057	10 899 €	10 899 €	16 714 €	17 421 €	17 031 €
Périurbain de Mantes	033	033-092	140 €	140 €	-15 259 €	-15 899 €	-15 858 €
Val de Marne	034	034-045	20 227 €	17 227 €	-1 238 €	-1 276 €	-2 042 €
Pep's	035	035-051	21 371 €	18 371 €	9 333 €	9 741 €	8 845 €
La Bassée	036	036-210	2 307 €	2 307 €	3 168 €	3 303 €	3 240 €
Aubergenville	037	037-111	741 €	741 €	-5 561 €	-5 794 €	-5 779 €

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20141210-2014-459-DE
Date de télétransmission : 15/12/2014
Date de réception préfecture : 15/12/2014

Nom du réseau	Code du réseau	Code réseau & entreprise d'encaissement	C16 en € HT 2008		En 2014	En 2015	En 2016
			En 2014	En 2015 et 2016			
Vallée de l'Oise	038	038-025	1 557 €	1 557 €	3 440 €	3 585 €	3 497 €
Vallée de l'Oise	038	038-030	650 €	650 €	1 911 €	1 991 €	1 971 €
Est Seine Marne et Montois	039	039-228	8 361 €	8 361 €	23 791 €	24 794 €	24 486 €
Houdanais	040	040-005	5 674 €	5 674 €	-5 682 €	-5 920 €	-5 912 €
Houdanais	040	040-057	1 596 €	1 596 €	-588 €	-613 €	-614 €
Tam Limay	041	041-005	364 €	364 €	-3 515 €	-3 662 €	-3 661 €
Tam Limay	041	041-350	15 823 €	13 823 €	82 693 €	86 182 €	84 853 €
Acheres-Conflans	042	042-212	13 516 €	11 516 €	-18 886 €	-19 675 €	-19 837 €
Albatrans	043	043-291	7 077 €	4 077 €	-123 690 €	-128 877 €	-128 787 €
Valmy	044	044-016	15 025 €	13 025 €	29 813 €	31 077 €	30 326 €
Bus en Seine	045	045-019	14 807 €	12 807 €	-36 468 €	-37 994 €	-38 198 €
Situs	046	046-010	11 528 €	9 528 €	60 209 €	62 752 €	61 702 €
Les Ulis - Massy - Saclay	047	047-006	17 747 €	14 747 €	-93 384 €	-97 301 €	-97 106 €
Les Ulis - Massy - Saclay	047	047-039	2 912 €	2 912 €	-10 557 €	-11 000 €	-10 968 €
Apolo	048	048-101	12 968 €	10 968 €	33 823 €	35 253 €	34 575 €
Casqy	049	049-039	2 071 €	2 071 €	-13 274 €	-13 830 €	-13 835 €
Casqy	049	049-230	21 545 €	15 545 €	-157 446 €	-164 045 €	-164 106 €
Mobilien Véolia 011 011 019	050	050-011	2 061 €	2 061 €	4 225 €	4 404 €	4 305 €
Mobilien Véolia 012 012 001	051	051-012	2 385 €	2 385 €	5 108 €	5 324 €	5 201 €
Mobilien Véolia 012 012 016	052	052-012	2 741 €	2 741 €	-13 492 €	-14 058 €	-14 060 €
Mobilien Véolia 052 052 080	053	053-052	8 127 €	8 127 €	-2 124 €	-2 210 €	-2 411 €
Mobilien Véolia 015 242 004	054	054-015	1 208 €	1 208 €	-2 237 €	-2 330 €	-2 371 €
Bassin de Gonnesse	055	055-050	5 485 €	4 485 €	-21 163 €	-22 050 €	-22 097 €
BORD DE L'EAU	056	056-002	7 288 €	5 288 €	57 204 €	59 615 €	58 836 €
COMETE	057	057-064	388 €	388 €	3 937 €	4 104 €	4 052 €
COMETE	057	057-208	2 225 €	2 225 €	13 439 €	14 005 €	13 856 €
SIYONNE	058	058-208	4 235 €	4 235 €	41 129 €	42 862 €	42 364 €
SIYONNE	058	058-228	199 €	199 €	1 060 €	1 105 €	1 094 €
STILL	059	059-064	7 337 €	7 337 €	33 634 €	35 052 €	34 643 €
STILL	059	059-208	225 €	225 €	1 643 €	1 712 €	1 695 €
Seine Sénart Bus	060	060-021	11 074 €	9 074 €	-36 831 €	-38 375 €	-38 370 €
Seine Sénart Bus	060	060-045	1 143 €	1 143 €	-7 829 €	-8 157 €	-8 150 €
Dourdannais	061	061-013	2 009 €	2 009 €	-746 €	-777 €	-787 €
Dourdannais	061	061-068	13 744 €	13 744 €	-29 €	-29 €	-32 €
Dourdannais	061	061-085	10 €	10 €	-531 €	-554 €	-555 €
AERIAL	062	062-062	8 208 €	7 208 €	37 940 €	39 541 €	38 972 €
AERIAL	062	062-214	448 €	448 €	3 298 €	3 437 €	3 399 €
Réseau du Canton de Perthes en Gatinais	063	063-063	4 906 €	4 906 €	33 604 €	35 019 €	34 644 €
Si t'bus / RN4	064	064-003	7 841 €	6 841 €	12 858 €	13 403 €	13 072 €
Pôle à pôle 065.487.077	065	065-065	901 €	901 €	6 307 €	6 574 €	6 486 €
Seine Essonne	066	066-024	6 946 €	5 946 €	22 531 €	23 481 €	23 128 €
TRAVERCIEL	067	067-213	5 333 €	4 333 €	-12 146 €	-12 655 €	-12 686 €
Mobilien Devillairs 004.004.019	068	068-004	1 031 €	1 031 €	-4 708 €	-4 905 €	-4 895 €
Mobilien Transdev 067.067.062	069	069-067	1 117 €	1 117 €	-1 321 €	-1 375 €	-1 391 €
Mobilien Veolia Transport 212.195.018	070	070-212	4 363 €	3 363 €	-18 060 €	-18 818 €	-18 757 €
Mobilien Veolia Transport 212.212.003	071	071-212	1 338 €	1 338 €	1 027 €	1 071 €	1 042 €
Mobilien TIMBUS 251.195.004	072	072-251	6 876 €	6 876 €	-7 455 €	-7 767 €	-7 807 €
Seine-et-Marne Express/MOBILIE Procars	073	073-228	10 950 €	9 950 €	-12 763 €	-13 296 €	-13 432 €
Seine-et-Marne Express/MOBILIE Transdev	074	074-051	8 739 €	6 739 €	-4 722 €	-4 908 €	-5 512 €
Pôle à pôle CTVM I 057.057.022	075	075-057	1 033 €	1 033 €	-1 283 €	-1 336 €	-1 379 €

Nom du réseau	Code du réseau	Code réseau & entreprise d'encaissement	C16 en € HT 2008			En 2014	En 2015	En 2016
			En 2014	En 2015 et 2016	En 2014			
Mobilier SAVAC 039.039.307	076	076-039	1 383 €	1 383 €	-4 074 €	-4 246 €	-4 256 €	
Bassin de Milly-la-Forêt	077	077-084	6 876 €	6 876 €	2 420 €	2 523 €	2 468 €	
Mobilier CIF 014.195.002	078	078-014	5 249 €	4 249 €	-4 241 €	-4 416 €	-4 519 €	
Mobilier CIF 014.014.093	079	079-014	2 578 €	1 578 €	-3 337 €	-3 477 €	-3 467 €	
Etampois	080	080-010	880 €	880 €	-3 307 €	-3 446 €	-3 437 €	
Etampois	080	080-068	56 002 €	56 002 €	-1 613 €	-1 681 €	-1 715 €	
Etampois	080	080-073	190 €	190 €	-885 €	-923 €	-921 €	
Val d'Essonne	081	081-010	1 401 €	1 401 €	-3 706 €	-3 860 €	-3 850 €	
Val d'Essonne	081	081-018	617 €	617 €	-2 610 €	-2 720 €	-2 713 €	
Val d'Essonne	081	081-024	2 461 €	2 461 €	4 531 €	4 723 €	4 646 €	
Nord - Hurepoix - Essonne	082	082-010	141 €	141 €	-667 €	-696 €	-696 €	
Nord - Hurepoix - Essonne	082	082-055	7 843 €	6 843 €	-26 359 €	-27 463 €	-27 492 €	
Arpajonnais	083	083-010	159 €	159 €	-480 €	-500 €	-498 €	
Arpajonnais	083	083-018	189 €	189 €	-1 021 €	-1 065 €	-1 061 €	
Arpajonnais	083	083-068	23 624 €	23 624 €	-543 €	-565 €	-585 €	
TRAMY élargi	084	084-097	9 031 €	8 031 €	23 870 €	24 876 €	24 549 €	
Chatelet en Brie - Pays de Seine	085	085-062	2 003 €	2 003 €	6 613 €	6 892 €	6 812 €	
Val d'Yerres	086	086-045	13 715 €	11 715 €	-13 666 €	-14 235 €	-14 531 €	
sol'R	087	087-003	2 765 €	2 765 €	-2 138 €	-2 228 €	-2 252 €	
Yerres - Brie Centrale	088	088-097	4 288 €	4 288 €	6 165 €	6 426 €	6 332 €	
Claye-Souilly	089	089-054	6 584 €	5 584 €	20 876 €	21 758 €	21 411 €	
LE PALADIN	090	090-020	7 847 €	6 847 €	-26 719 €	-27 840 €	-27 747 €	
Scolaire Est Yvelines	091	091-213	2 073 €	2 073 €	179 €	186 €	169 €	
Mobilier CTCOP 244.244.001	092	092-244	2 333 €	1 333 €	-100 167 €	-104 369 €	-104 206 €	
Seine-et-Marne Express/MOBILIEN/Transdev	093	093-097	8 753 €	8 753 €	-6 545 €	-6 815 €	-7 061 €	
Seine-et-Marne Express/MOBILIEN/Veolia	094	094-064	7 660 €	7 660 €	16 907 €	17 625 €	17 089 €	
Arlequin et Plateau Briard	095	095-003	1 827 €	1 827 €	7 428 €	7 740 €	7 655 €	
Arlequin et Plateau Briard	095	095-040	9 698 €	8 698 €	8 887 €	9 264 €	8 965 €	
Mobilier Veolia Transport restructurée 040.040.02	096	096-040	6 709 €	5 709 €	5 936 €	6 188 €	6 035 €	
Mobilier Veolia Transport 065.065.050	097	097-065	1 446 €	1 446 €	-4 740 €	-4 938 €	-4 986 €	
Desserte longue Sud Ile-de-France	098	098-010	462 €	462 €	-527 €	-550 €	-551 €	
Desserte longue Sud Ile-de-France	098	098-055	2 666 €	2 666 €	-15 471 €	-16 120 €	-16 109 €	
Orgebus - Genovebus	099	099-002	76 €	76 €	707 €	736 €	729 €	
Orgebus - Genovebus	099	099-010	5 685 €	4 685 €	-25 727 €	-26 805 €	-26 838 €	
Orgebus - Genovebus	099	099-018	680 €	680 €	-4 553 €	-4 744 €	-4 736 €	
Orgebus - Genovebus	099	099-055	4 863 €	3 863 €	-13 591 €	-14 160 €	-14 182 €	
Orgebus - Genovebus	099	099-227	1 484 €	484 €	-12 781 €	-13 316 €	-13 316 €	
Lac de l'Essonne	100	100-055	10 184 €	8 184 €	17 136 €	17 864 €	17 337 €	
Lacs de l'Essonne	100	100-070	2 374 €	2 374 €	2 828 €	2 948 €	2 882 €	
Ligne pôle à pôle 233.233.702	101	101-233	16 €	16 €	2 333 €	2 431 €	2 391 €	
Gagny-Le Bourget-Drancy	102	102-233	21 €	21 €	-2 569 €	-2 678 €	-2 668 €	
Pays de Limours	103	103-039	4 098 €	4 098 €	-7 517 €	-7 833 €	-7 823 €	
Centre Essonne	104	104-400	20 478 €	11 478 €	157 526 €	164 193 €	160 582 €	
Mobilier Hourtoule 027.328.078	105	105-027	1 494 €	1 494 €	6 818 €	7 106 €	6 947 €	

Les contributions C16 et C17 au titre de 2014 sont acquittées dans le cadre de la facture annuelle 2014 à communiquer par chaque entreprise en 2015.

Syndicat des transports d'Ile-de-France

Délibération n°2014/460
Séance du 10 décembre 2014

AVENANT N°11 AU CONTRAT 2012-2015 ENTRE
LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ÎLE-DE-FRANCE ET LA RATP

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-6 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le contrat d'exploitation entre le STIF et la RATP signé le 16 mars 2012 ;
- VU** le rapport n°2014/460 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport du 4 décembre 2014 et de la Commission économique et tarifaire du 5 décembre 2014 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : Le projet d'avenant n°11 au contrat entre le Syndicat des transports d'Ile-de-France et la RATP pour la période 2012-2015 est approuvé.

ARTICLE 2 : La directrice générale est autorisée à signer l'avenant visé à l'article 1.

ARTICLE 3 : L'accès à la ligne de tramway T8 est gratuit le jour de l'inauguration et le week-end suivant sa mise en service.

ARTICLE 4 : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON



Syndicat des transports d'Ile-de-France

**Délibération n°2014/461
Séance du 10 décembre 2014**

**AVENANT N°7 AU CONTRAT 2012-2015 ENTRE
LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE ET LA SNCF**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le Code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-6 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le contrat d'exploitation entre le STIF et la SNCF signé le 3 mai 2012 ;
- VU** le rapport n°2014/461 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport du 4 décembre 2014 et de la Commission économique et tarifaire du 5 décembre 2014 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : Le projet d'avenant n°7 au contrat entre le Syndicat des transports d'Ile-de-France et la SNCF pour la période 2012-2015, joint à la présente délibération, est approuvé.

ARTICLE 2 : La directrice générale est autorisée à signer l'avenant visé à l'article 1.

ARTICLE 3 : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la mise à jour du plan régional des transports. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON





Avenant n°7 au CONTRAT 2012-2015

entre

le Syndicat des Transports d'Ile-
de-France

et

la Société Nationale
des Chemins de Fer Français

Avenant n°7 au contrat STIF-SNCF 2012-2015

ENTRE :

- **LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE**, établissement public à caractère administratif, dont le siège est situé 39bis-41 rue de Châteaudun 75009 PARIS, représenté par sa directrice générale, Madame Sophie MOUGARD, en vertu de la délibération n°2014/461,

-

Ci-après désigné « STIF »,

ET

- **La Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF)**, Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, immatriculé au Registre du Commerce de Paris sous le n° B 552.049.447, dont le siège social est 34, rue du commandant Mouchotte, 75014 PARIS, représentée par Monsieur Guillaume PEPY, en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée par « **la SNCF** »,

OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'introduire dans le contrat d'exploitation STIF-SNCF signé le 3 mai 2012, les ajustements suivants:

ARTICLE 1 – MODIFICATIONS TARIFAIRES.....	3
1.1 PARTAGE DES RECETTES DIRECTES.....	3
1.2 PASSAGE SUR SUPPORT TELEBILLETTEQUE DES TITRES AMETHYSTE.	3
1.3 DEZONAGE DES FORFAITS NAVIGO MOIS ET ANNUEL, SOLIDARITE TRANSPORT MOIS ET AMETHYSTE PENDANT LES « PETITES VACANCES SCOLAIRES » DE LA ZONE C (VACANCES D'HIVER, DE PRINTEMPS, DE TOUSSAINT ET DE NOËL).	4
ARTICLE 2 - REVISION DE L'OBJECTIF DE RECETTES DIRECTES	4
ARTICLE 3 - REVISION DE LA CONTRIBUTION C11.....	5
ARTICLE 4 - EVOLUTION ANNUELLE DES CONTRIBUTIONS PREVUES PAR LE PRESENT AVENANT	6
ARTICLE 5 – PROCEDURE DE COLLABORATION SUR LE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS VOYAGEURS.....	6
ARTICLE 6 – PENALITE POUR NON-RESPECT DE LA COMPOSITION EN MATERIEL ROULANT EN HEURE DE POINTE : DETERMINATION DU COUT UNITAIRE PLACE....	6
ARTICLE 7– UNIFORMISATION DE LA CAPACITE VOYAGEUR DEBOUT	6
ARTICLE 8 – DISPOSITIONS GENERALES	7
ARTICLE 9 – ENTREE EN VIGUEUR	7

.....

ARTICLE 1 – MODIFICATIONS TARIFAIRES

1.1 PARTAGE DES RECETTES DIRECTES

Le contenu de l'article « 6 bis - Forfaits Améthyste » de l'annexe VI-2 est supprimé et remplacé par :

«	RATP	SNCF	Opérateurs privés
Améthyste 1-2 / Ville de Paris	0,981	0,019	0
Améthyste 1-5 / Ville de Paris	0,747	0,241	0,012
Améthyste 1-5 / Hauts de Seine	0,794	0,182	0,024
Améthyste 1-5 / Seine Saint Denis	0,712	0,213	0,075
Améthyste 2-5 / Seine Saint Denis	0,665	0,246	0,089
Améthyste 3-5 / Seine Saint Denis	0,602	0,276	0,122
Améthyste 1-5 / Val de Marne	0,791	0,163	0,046
Améthyste 1-5 / Yvelines	0,313	0,612	0,075
Améthyste 3-5 / Yvelines	0,128	0,362	0,51
Améthyste 1-5 / Essonne	0,303	0,605	0,092
Améthyste 3-5 / Essonne	0,234	0,539	0,227
Améthyste 1-5 / Seine et Marne	0,202	0,611	0,187
Améthyste 4-5 / Seine et Marne	0,111	0,386	0,503
Améthyste 1-5 / Val d'Oise	0,328	0,406	0,266
Améthyste 3-5 / Val d'Oise	0,131	0,574	0,295
Améthyste 4-5 / Val d'Oise	0,147	0,419	0,434

»

1.2 PASSAGE SUR SUPPORT TÉLÉBILLETTIQUE DES TITRES AMÉTHYSTE.

L'article « 79.3 - Prise en compte des effets des décisions tarifaires du STIF » comporte un paragraphe « 3 – Effets pérennes sur les recettes directes du passage sur support télébilletique des titres Améthyste. » définissant la méthode de calcul à appliquer pour quantifier la variation de recettes découlant d'une modification de la propension des bénéficiaires potentiels d'un titre Améthyste à faire valoir leurs droits du fait du passage des titres Améthyste sur support télébilletique.

Toutes les données nécessaires étant désormais disponibles, l'objectif de recette est modifié du montant qui résulte de ce calcul, détaillé dans le tableau ci-dessous, et le paragraphe « 3 – Effets pérennes sur les recettes directes du passage sur support télébilletique des titres Améthyste. » est supprimé.

En M d'euros HT au tarif 01/01/2012	2014	2015
variation de recettes découlant d'une modification de la propension des bénéficiaires potentiels d'un titre Améthyste à faire valoir leurs droits du fait du passage des titres Améthyste sur support télébilletique	- 0,50	- 0,50

1.3 DÉZONAGE DES FORFAITS NAVIGO MOIS ET ANNUEL, SOLIDARITÉ TRANSPORT MOIS ET AMÉTHYSTE PENDANT LES « PETITES VACANCES SCOLAIRES » DE LA ZONE C (VACANCES D'HIVER, DE PRINTEMPS, DE TOUSSAINT ET DE NOËL).

Le Conseil a décidé la mise en œuvre du dézouage pendant les « petites vacances scolaires » de la zone C (vacances d'hiver, de printemps, de Toussaint et de Noël) pour les forfaits Navigo mois et annuel, Solidarité Transport mois et Améthyste, à compter des vacances de printemps 2014.

Cette mesure tarifaire conduit à une perte de recette ayant des conséquences sur le partage de risque entre les entreprises et le STIF. Conformément à l'article 79-3 du contrat, l'objectif de recettes est modifié en conséquence.

La perte de recette de la SNCF, dont l'estimation a été établie par le STIF en accord avec les transporteurs, est la suivante :

En M d'euros HT au tarif 01/01/2012	2014	2015
Dézouage pendant les « petites vacances scolaires » de la zone C pour les forfaits Navigo mois et annuel, Solidarité Transport mois et Améthyste	-2,94	-4,40

ARTICLE 2 - REVISION DE L'OBJECTIF DE RECETTES DIRECTES

Conformément à l'article 79-3-2/ du contrat, les pertes de recettes découlant des modifications tarifaires exposées à l'article 1 diminuent l'objectif de recettes directes de la SNCF à hauteur des montants figurants dans le tableau ci-dessous :

En M d'euros HT au tarif 01/01/2012	2014	2015
Dézouage pendant les « petites vacances scolaires » de la zone C	-2,94	-4,40
Variation de recettes découlant d'une modification de la propension des bénéficiaires potentiels d'un titre Améthyste à faire valoir leurs droits du fait du passage des titres Améthyste sur support télébilletique	- 0,50	- 0,50
Somme des ajustements avenant n°7	-3,440	-4,900

Le tableau de l'article 79-2 est supprimé et remplacé par :

En M d'euros HT	2012	2013	2014	2015
Objectif de recettes directes SNCF au tarif 01/01/2012 de référence (modifié par avenant n°5)	1 061,0	1 013,9	1 028,5	1 043,4
Objectif de recettes directes SNCF au tarif 01/01/2012 après avenant n°7	1 061,0	1 013,9	1 025,1	1 038,5

ARTICLE 3 - REVISION DE LA CONTRIBUTION C11

Conformément à l'article 79-3-2/ du contrat, afin de compenser les pertes de recettes découlant des modifications tarifaires exposées à l'article 1, la contribution C11 en euros HT 2011 versée à la SNCF est augmentée des montants figurants dans le tableau ci-dessous :

En M d'euros HT 2011	2014	2015
Dézonage pendant les « petites vacances scolaires » de la zone C	+2,940	+4,400
Variation de recettes découlant d'une modification de la propension des bénéficiaires potentiels d'un titre Améthyste à faire valoir leurs droits du fait du passage des titres Améthyste sur support télébilletique	+0,500	+0,500
Somme des ajustements avenant n°7	+3,440	+4,900

Après le 1^{er} tableau du II de l'annexe VI-5 est inséré le tableau :

En M d'euros HT constants	2012	2013	2014	2015
Ajustements de la contribution C11 induits par avenant n°2	4,143	69,203	69,158	69,690
Ajustements de la contribution C11 induits par avenant n°3	0	9,554	12,299	7,789
Ajustements de la contribution C11 induits par avenant n°4	0	7,447	14,738	14,738
Ajustements de la contribution C11 induits par avenant n°5	0	3,239	2,007	1,847
Ajustements de la contribution C11 induits par avenant n°6	0	-0,416	1,196	1,123
Ajustements de la contribution C11 induits par avenant n°7	0	0	3,440	4,900
Ajustements totaux de la contribution C11 par avenants	4,143	89,027	102,838	100,087

ARTICLE 4 - EVOLUTION ANNUELLE DES CONTRIBUTIONS PRÉVUES PAR LE PRÉSENT AVENANT

Les ajustements d'offre et les modifications tarifaires décidées décrits au présent avenant sont réglés à la SNCF en complément de la contribution plafonnée. Leur évolution annuelle suit l'indexation du contrat, plafonnée à 2,5% pour 2013, 2,2% pour 2014 et 2,1% pour 2015.

ARTICLE 5 – PROCEDURE DE COLLABORATION SUR LE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS VOYAGEURS

En application de l'article 30-2, une procédure de collaboration entre le STIF et la SNCF sur le traitement des réclamations voyageur a été intégrée au contrat en tant qu'annexe II-D-8.

L'annexe II-D-8 intitulée « *PROCEDURE DE COLLABORATION SUR LE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS VOYAGEURS* » est revue conformément aux dispositions de son article V : « *En cas de besoin, au 1er janvier de chaque année, la présente procédure pourra être revue, complétée ou modifiée.* »

La version corrigée de l'annexe II-D-8 est annexée au présent avenant.

ARTICLE 6 – PÉNALITÉ POUR NON-RESPECT DE LA COMPOSITION EN MATÉRIEL ROULANT EN HEURE DE POINTE : DÉTERMINATION DU COÛT UNITAIRE PLACE

L'article 10-2 « *Respect des compositions du matériel roulant des trains ayant circulé aux heures de pointe* » est modifié comme suit :

Au paragraphe 4 intitulé « *Pénalité pour non-respect de la composition en matériel roulant des trains ayant circulé aux heures de pointe* », la disposition ci-dessous est supprimée :

« *Le montant unitaire de cette pénalité est fixé à 0.60€ / caisse kilomètre non réalisée. Ce montant sera adapté de sorte que la pénalité de l'année 2013 soit identique qu'elle soit calculée avec l'indicateur mesuré en places x kilomètres ou en caisses x kilomètres.* »

Et remplacée par la disposition suivante :

« *Le montant unitaire de cette pénalité est fixée à 0.00309244 € / place kilomètre non réalisée.* »

Les autres dispositions de l'article 10-2 restent inchangées.

ARTICLE 7– UNIFORMISATION DE LA CAPACITE VOYAGEUR DEBOUT

L'article 8-1 « *Principes de description de l'offre* » est modifié comme suit :

La disposition ci-dessous est supprimée :

« *le type de matériel roulant affecté à ce train, sa composition et son nombre de caisses ou de voitures, sa capacité totale (places assises + debout 3 voyageurs /m²)* »

Et remplacée par la disposition suivante :

« le type de matériel roulant affecté à ce train, sa composition et son nombre de caisses ou de voitures, sa capacité totale (places assises + debout 4 voyageurs /m² à l'exception du matériel AGC B82500 pour lequel est retenue la valeur de 2 voyageurs /m²) »

Par ailleurs, l'annexe I-A-7 est modifiée comme suit :

Au paragraphe II intitulé « A compter de 2013 », la disposition ci-dessous est supprimée :

« La capacité des matériels considérée est la capacité théorique exprimée en places assises + debout sur la base de 3 voyageurs /m², telle qu'indiquée dans la description du matériel roulant fournie au titre de l'accord de gouvernance du matériel roulant.»

Et remplacée par « *La capacité des matériels considérée est la capacité théorique exprimée en places assises + debout sur la base de 4 voyageurs /m², à l'exception du matériel AGC B82500 pour lequel est retenue la valeur de 2 voyageurs /m², telle qu'indiquée dans la description du matériel roulant fournie au titre de l'accord de gouvernance du matériel roulant.»*

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS GENERALES

Toutes les clauses du contrat STIF-SNCF 2012-2015, non modifiées par le présent avenant et non contraires aux dispositions de ce dernier, sont applicables de plein droit jusqu'au 31 décembre 2015.

ARTICLE 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa date de notification par le STIF.

Fait à Paris, le

La directrice générale du STIF

Sophie MOUGARD

Le président de la SNCF

Guillaume PEPY

ANNEXE II-D-8 (mise à jour par avenant n°7)

PROCEDURE DE COLLABORATION SUR LE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS VOYAGEURS

Certains voyageurs transmettent au STIF des réclamations qui concernent le domaine de compétence de TRANSILIEEN. Il s'agit, soit de copies de courriers adressés directement à TRANSILIEEN transmis pour information au STIF ; soit de réclamations portant ou évoquant des sujets relevant du domaine de compétence de TRANSILIEEN.

Le service relation-voyageur du STIF transmet à TRANSILIEEN les courriers, courriels ou questions des voyageurs pour réponse directe de la part de TRANSILIEEN ou bien communication des éléments demandés.

Conformément à l'article 30-2 du présent contrat, afin de traiter de manière optimale cet échange, il est mis en place la procédure suivante :

I/ Organigramme des services STIF et TRANSILIEEN chargés de répondre aux voyageurs/clients

TRANSILIEEN fournit au STIF l'organigramme complet du service chargé du traitement des réclamations avec le nom, prénom, fonction, rôle, coordonnées postales, téléphoniques et numériques, de l'ensemble de ses membres, à date.

A/ STIF

Pour le STIF, l'entité chargée de répondre aux réclamations des voyageurs est **le pôle Relations-Voyageurs**.

Le Pôle est rattaché à la **Délégation aux usagers, affaires internationales et institutionnelles (DU2I)**, rattaché à la directrice générale du STIF.

Le responsable du Pôle Relations-Voyageurs est le référent STIF dont le numéro de téléphone est le
01-47-53-28-56

L'adresse postale du pôle Relations-Voyageurs est :

STIF - DU2I relation-voyageur - 39bis-41 rue de Châteaudun - 75009 PARIS

B/ SNCF-TRANSILIEEN

Pour SNCF, l'entité chargée de répondre ou faire répondre aux réclamations des voyageurs est :

EFFIA Synergies située au 1 Boulevard Hyppolite Marques- 94200 IVRY SUR SEINE.

Cette adresse viendra à être modifiée dans le courant de l'année 2015. Les nouveaux locaux seront situés au 20 rue Hector Malot à Paris 12^e.

Le référent SNCF est la responsable Relation-Clientèle de SNCF Transilien.

II/ Modalités de transmission des courriers/mails et questions à TRANSILIEN

A/ les moyens de transmission

1) Le média MAIL

L'adresse mail vers laquelle le STIF transmet à SNCF les mails, courriers ou demandes d'information des voyageurs est la suivante : relation-clientele@transilien-sncf.fr avec en copie la responsable du plateau du Centre de la Relation Client (CRC) et le référent SNCF.

Les demandes du STIF sont transmises par un membre du pôle relation-voyageur. SNCF répond directement au voyageur réclamant lorsque le sujet est de sa compétence et adresse par mail une copie au STIF. Lorsqu'il s'agit d'une demande d'information, SNCF communique par mail au STIF les éléments demandés.

L'adresse mail du STIF est la suivante : sncf.recla-voyageur@stif.info

2) Transmission des courriers

Les courriers demandant une réponse de la part de SNCF sont scannés et envoyés par mail. Lorsqu'un courrier original ou des pièces originales doivent être transférées à TRANSILIEN, il sera adressé avec la copie du mail de saisine, à :

Relations Clientèle Transilien SNCF - 94207 IVRY cedex

3) Appels téléphoniques

Pour obtenir certaines informations simples rapidement, le pôle relation-voyageur pourra appeler le Manager de la plateforme TRANSILIEN au numéro suivant : **01-58-91-65-66**
Toute transmission orale sera transformée par un mail de confirmation de l'échange.

4) Demandes particulières

Lorsque le STIF aura des questions particulières et/ou urgentes à formuler, elles seront adressées par le référent STIF directement au référent TRANSILIEN.

5) Tableau de suivi des demandes du STIF

La responsable du plateau du CRC établit un tableau de suivi de retours des clients (mails, courriers) dépendant du périmètre SNCF transmis par le STIF. Ce suivi est sous Excel et comporte les colonnes suivantes dans l'ordre mentionné :

Nom – prénom – canal – date d'envoi du STIF – date accusé réception de SNCF – n° AR de la SNCF – date de transmission de la réponse de SNCF au STIF – Date de la réponse apportée au client par SNCF – Motif niveau 1 de la réclamation – ligne concernée – titre/sujet de la réclamation

Ce tableau sera dûment complété et envoyé au STIF tous les 15 jours, le vendredi.

B/ Relations entre les services et les référents

Les référents s'informent mutuellement par mail des dates de leur prise de congés estivaux ou de leurs congés longue durée ainsi que du nom et des coordonnées de l'agent assurant l'intérim vis-à-vis du référent STIF.

Tout autre aménagement favorisant les bonnes relations et les échanges entre les services de SNCF et du STIF pourra être pris après avoir fait l'objet d'une formalisation écrite par mail ou courrier, qui sera ensuite intégrée dans la présente procédure au 1er janvier de l'année suivante.

C/ Les délais de communication

Ainsi que précisé à l'article 30-2 du présent contrat, les délais de communication des éléments d'information et/ou de réponse demandés par le STIF ne pourront excéder **15 jours ouvrés** à compter de la réception de la demande du STIF par SNCF.

III/ Procédure de transmission systématique des réponses de SNCF dès lors qu'un courrier lui parvenant mentionne copie au STIF

SNCF a mis en place une procédure permettant d'adresser systématiquement et directement au STIF, sans saisine de sa part, les réponses apportées aux clients dès lors que ceux-ci ont mentionné dans leurs écrits « copie au STIF ». Cette communication se fera en même temps que l'envoi de la réponse faite par SNCF au réclamant.

Les réponses seront envoyées par mail au référent STIF à sncf.reclavoyageur@stif.info ou bien au responsable du pôle relations-voyageurs du STIF.

IV/ Transmission au STIF des éléments et/ou réponses types concernant les évènements marquants

En cas d'évènements interférant de façon importante sur les voyages des franciliens et/ou bien dans la vie des voyageurs, SNCF édite des documents et prend des décisions qui ont un impact notable.

Dès lors que les éléments de communication auprès des voyageurs sont établis, ceux-ci doivent être communiqués au référent STIF afin de lui permettre de connaître l'information importante délivrée aux voyageurs du réseau SNCF.

Le référent STIF communiquera également au référent SNCF les éléments de réponse que le STIF aura formalisés en cas d'évènements marquants ou toute information générale sur des sujets communs d'actualité.

Nota : les évènements importants peuvent concerner à titre d'exemple : les grèves/droit de retrait ; les travaux ; le matériel roulant ; la modification/adaptation de l'offre ; décision vente ; décision tarifaire ; etc.

V/ Révision de la présente procédure

En cas de besoin, au 1^{er} janvier de chaque année, la présente procédure pourra être revue, complétée ou modifiée.

Délibération n°2014/462
Séance du 10 décembre 2014

**AVENANT N°3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION
DE LA LIGNE EXPRESS YERRES-RUNGIS**

**AVENANT N°4 AU CONTRAT D'EXPLOITATION
DE LA LIGNE LOCALE THIAIS-ORLY**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** le Code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-6 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 à L. 1411-18 ;
- VU** la Loi n° 93/122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** la délibération n°2008/0444 du 09/07/2008 approuvant la procédure de consultation relative à la création de nouvelles liaisons routières de pôle à pôle dans le cadre de la mise en place d'un réseau régional structurant ;
- VU** la délibération n°2009/0117 du 11/02/2009 relative à la création de la ligne express « Montgeron – Orly – Rungis » ;
- VU** la délibération n°2013/0134 du 16/05/2013 approuvant l'avenant n°1 au contrat d'exploitation de la ligne express « Montgeron – Orly – Rungis » ;
- VU** la délibération n°2013/0232 du 10/07/2013 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'exploitation de la ligne express « Montgeron – Orly – Rungis » ;
- VU** la délibération n° 2006/0608 du 6 juillet 2006 relative à la création d'une ligne locale reliant Thiais à Orly ;
- VU** la délibération n°2010/0389 du 07/07/2010 approuvant l'avenant n°1 au contrat d'exploitation de la ligne locale Thiais-Orly ;
- VU** la délibération n°2012/0171 du 06/06/2012 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'exploitation de la ligne locale Thiais-Orly ;
- VU** la délibération n°2013/0232 du 10/07/2013 approuvant l'avenant n°3 au contrat d'exploitation de la ligne locale Thiais-Orly ;
- VU** le rapport n°2014/462 ;
- VU** les avis de la Commission de l'offre de transport du 04 décembre 2014 et de la Commission économique et tarifaire du 05 décembre 2014 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver l'avenant n°3 au contrat d'exploitation de la ligne express « Yerres – Orly – Rungis » joint à la présente délibération ainsi que l'ensemble des annexes ;

ARTICLE 2 : d'autoriser la directrice générale à signer ledit avenant et ses annexes avec le mandataire du groupement Athis Car, Garrel et Navarre et Strav ;

ARTICLE 3 : d'approuver l'avenant n°4 au contrat d'exploitation de la ligne locale « Thiais – Orly» joint à la présente délibération ;

ARTICLE 4 : d'autoriser la directrice générale à signer ledit avenant et ses annexes avec l'Entreprise Bièvre Bus Mobilités – groupe Transdev ;

ARTICLE 5 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON





**AVENANT N° 3
au
CONTRAT D'EXPLOITATION DE LA LIGNE DE
SERVICES ROUTIERS EXPRESS**

« Yerres - Montgeron – Orly – Rungis »

Le présent avenant est établi entre :

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), Etablissement public à caractère administratif régi par l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée et le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005, dont le siège social est situé au 41 rue de Châteaudun, 75009 Paris, représenté par Sophie Mougard en sa qualité de directrice générale, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil en date du 10 décembre 2014.

Ci-après dénommé le « STIF »,

d'une part,

ET

Le groupement solidaire dont le mandataire est l'entreprise Garrel et Navarre, 19 rue Charles Mory à Draveil (91210), représenté par son directeur Vincent BECK.

Le groupement est composé de trois entreprises, Athis Cars et Garrel et Navarre filiale du groupe Kéolis et Strav filiale du groupe Véolia Transport

Ci-après dénommée « l'Entreprise »,

d'autre part,

Le STIF et l'Entreprise étant ci-après désignés conjointement les « Parties ».

Préambule

Par délibération du Conseil du 9 juillet 2008, le STIF a approuvé la procédure de consultation relative à la création de nouvelles liaisons routières de pôle à pôle dans le cadre de la mise en place d'un réseau régional structurant.

Par délibération du Conseil du 11 février 2009, le STIF a inscrit la ligne 021-191-100 « Montgeron – Orly – Rungis » au plan régional des transports et a autorisé la signature du contrat d'exploitation par la directrice générale avec le groupement solidaire Athis Car, Garrel et Navarre et Strav.

Par échange de courrier, conformément à l'article 29 relatif aux modifications pérennes, l'itinéraire de la ligne 191-100 a été prolongé jusqu'à la gare de Yerres au 1^{er} avril 2012. L'offre a été adaptée aux horaires de fonctionnement du marché international de Rungis et de l'aéroport d'Orly. L'Interdiction de Trafic Local appliquée entre l'arrêt « Pavillon Flore » à Montgeron et l'arrêt « gare de Juvisy-sur-Orge » a été levée à la même date.

Le conseil du STIF a ensuite validé les avenants suivants au contrat :

- Avenant n°1 : par délibération du Conseil du 16 mai 2013, le STIF a approuvé la prorogation de l'exploitation de la ligne 021-191-100 « Yerres – Rungis » jusqu'au 31 décembre 2013.
- Avenant n°2 : par délibération du Conseil du 10 juillet 2013, le STIF a approuvé la prorogation de l'exploitation de la ligne 021-191-100 « Yerres – Rungis » jusqu'au 31 décembre 2014 et acté les adaptations du service à la mise en place du T7 Villejuif – Athis-Mons.

Afin de prendre en compte les délais de mise en place de la nouvelle DSP, il apparaît nécessaire de prolonger de nouveau la convention d'exploitation.

Compte tenu de ce qui précède, il a été convenu :

Article 1. Pièces contractuelles modifiées

La convention conclue pour l'exploitation du service de la ligne 021-191-100 « Montgeron – Orly – Rungis » est prorogée jusqu'au 31 août 2015.

Article 2. Modification des annexes

Les annexes ayant fait l'objet de modifications sont annexées au présent avenant. Elles annulent et remplacent les annexes adoptées lors de l'approbation initiale du contrat d'exploitation susvisé et de ses avenants.

Les annexes visées sont :

- Annexe 5 : Coûts d'exploitation
- Annexe 6 : Recettes voyageurs

Article 3. Dispositions générales

Toutes les clauses du contrat du 16 avril 2009 et des avenants 1 et 2, non modifiées par le présent avenant et non contraires aux dispositions de ce dernier, restent applicables de plein droit jusqu'au 31 août 2015.

Article 4. entrée en vigueur et notification

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification qui intervient après transmission au contrôle de légalité. Il est conclu pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 août 2015.

Pour le Syndicat des transports
d'Ile-de-France,
Pour la Directrice générale et par délégation

**La Directrice de l'exploitation,
Catherine Bardy**

Pour l'entreprise



**AVENANT N° 4
au
CONTRAT D'EXPLOITATION**

**Service de Navettes entre « Gare
de Pont de Rungis et les
Aérogares d'Orly Ouest et Sud »**

Le présent avenant est établi entre :

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), Etablissement public à caractère administratif régi par l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée et le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005, dont le siège social est situé au 41 rue de Châteaudun, 75009 Paris, représenté par Sophie Mougard en sa qualité de directrice générale, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil en date du 10 décembre 2014.

Ci-après dénommé le « STIF »,

d'une part,

ET

Bièvre Bus Mobilités, SAS au capital de 153 574,00 Euros €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EVRY sous le numéro 622 006 443 dont le siège est situé au 15 rue Ampère à 91320 Wissous, représentée par son Président, Monsieur Loïc Blandin.

Ci-après dénommée « l'Entreprise »,

d'autre part,

Le STIF et l'Entreprise étant ci-après désignés conjointement les « Parties ».

Préambule

Conformément à la délibération du conseil du STIF en date du 5 juillet 2006, la convention d'exploitation de navettes entre « Gare de Pont de Rungis et les Aéroports d'Orly Ouest et Sud » a été signée entre le STIF et la société Cars Bridet (devenue Bièvre Bus Mobilités- groupe Transdev), pour une période de quatre ans jusqu'au 31 Août 2010.

Le conseil du STIF a ensuite validé les avenants suivants au contrat :

- Avenant n°1 voté le 7 juillet 2010, ayant pour objet la prolongation de la convention d'exploitation jusqu'à la mise en service du tramway T7 entre Villejuif et Juvisy-sur-Orge prévue en 2013 ;
- Avenant n°2 voté le 6 juin 2012, ayant pour objet l'actualisation du financement ;
- Avenant n°3 voté le 10 juillet 2013, ayant pour objet la prolongation de la convention d'exploitation jusqu'au 31 décembre 2014, afin d'assurer la continuité du service public tout en permettant au STIF de préparer la mise en concurrence de l'exploitation de la ligne précitée dans de bonnes conditions.

Afin de prendre en compte les délais de mise en place de la nouvelle DSP, il apparaît nécessaire de prolonger de nouveau la convention d'exploitation.

Compte tenu de ce qui précède, il a été convenu :

Article 1^{er} : La convention conclue pour l'exploitation du service de navettes entre « Gare de Pont de Rungis et les Aéroports d'Orly Ouest et Sud » est prorogée jusqu'au 31 août 2015.

Article 2 : L'avenant n°4 entre en vigueur à compter de sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par le STIF à l'Entreprise. Il est conclu pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 Août 2015.

Article 3 : Toutes les clauses de la convention d'exploitation en date du 17 août 2006 non modifiées par le présent avenant et non contraires aux dispositions de ce dernier, reste applicables de plein droit.

Pour le Syndicat des transports
d'Ile-de-France,
Pour la Directrice générale et par délégation

Pour l'entreprise

**La Directrice de l'exploitation,
Catherine Bardy**